

**REALISATION D'UN COMPLEMENT A L'EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION
DU PLU POUR LA REALISATION D'EMPLACEMENTS DE
STATIONNEMENT SUR LA PARCELLE AT 82 A LA
COURONNE
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**



REFERENCES DU DOSSIER

	Réalisation d'un complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi pour la réalisation d'emplacements de stationnement sur la parcelle AT 82 à la Couronne
COMMUNE	LA COURONNE
PRESTATAIRES POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	ETEN Environnement 49 rue Camille Claudel 40 990 – SAINT-PAUL-LES-DAX Tel : 05-58-74-84-10 Fax : 05-58-74-84-03 amenagement@eten-aquitaine.com Chef de projet : LESPAGNOL Caroline Laura HILS Concepteur paysagiste DPLG 111 rue Jules Guesde 33 270 – FLOIRAC Tel : 05 57 54 75 34 contact@laurahils.com
DATE	Livraison de l'état initial de l'environnement : Août 2019

Sommaire

SOMMAIRE	4
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	6
PREAMBULE	7
ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	9
I. ETAT INITIAL – CONTEXTE PHYSIQUE ET HYDROGRAPHIQUE	11
I. 1. Contexte hydrographique : situation et sensibilités du site	11
I. 1. 1. Une commune et un site du projet inscrits au sein du bassin versant de la Charente	11
I. 1. 2. Etat et objectif de bon état de la masse d'eau superficielle associée	12
I. 2. Contexte géologique et hydrogéologique : situation et sensibilités du site	13
I. 3. Gestion intégrée de la ressource en eau	15
I. 3. 1. Périmètres et zonages réglementaires du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.....	15
I. 3. 2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente	15
I. 4. Zones humides élémentaires et inventoriées dans le cadre du SAGE	16
I. 5. Gestion communautaire des eaux : Assainissement des eaux pluviales	16
II. ETAT INITIAL - MILIEU BIOLOGIQUE	18
II. 1. Mesures de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine biologique.....	18
II. 1. 1. Une aire d'étude directement concernée par Natura 2000... ..	18
II. 1. 2. ...et située au sein de plusieurs périmètres d'inventaires	19
II. 1. 3. Des espaces naturels protégés sur la commune mais en dehors de l'aire d'étude	19
II. 2. Analyse du patrimoine biologique	21
II. 2. 1. Présentation de l'aire d'étude liée aux inventaires de terrain	21
II. 2. 2. Habitats naturels et anthropiques.....	21
II. 2. 3. Les zones humides.....	24
II. 2. 4. La flore	27
II. 2. 5. La Faune.....	27
II. 3. Trame verte et bleue	32
III. ETAT INITIAL - RISQUES MAJEURS	35
III. 1. Une aire d'étude non exposée au risque d'inondation	35
III. 2. Un aléa Retrait gonflement des argiles d'intensité faible au sein de l'aire d'étude.....	35
III. 3. Un aléa sismique faible	35
III. 4. Un risque lié aux transports de matières dangereuses et aux installations classées	35
IV. ETAT INITIAL - AMBIANCE SONORE ET QUALITE DE L'AIR	38
V. ETAT INITIAL - PAYSAGE ET PATRIMOINES	40
V. 1. Analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle élargie (structures, perceptions et sensibilités) .	40
V. 1. 1. Contexte paysager général	40
V. 1. 2. Patrimoines	42
V. 2. Analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle rapprochée (structures, perceptions et sensibilités).....	45
V. 3. Analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle du site (structures, perceptions et sensibilités) .	50
V. 4. Sensibilités archéologiques	54
VI. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL	59
VII. METHODE D'ELABORATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	62
VI. 1. Méthode d'analyse globale : Formulation d'enjeux territorialisés et hiérarchisés	62
VI. 1. 1. Formulation d'enjeux territorialisés	62
VI. 1. 2. Formulation d'enjeux hiérarchisés	62
VI. 2. Méthode d'analyse du milieu aquatique	63
VI. 3. Méthode d'analyse du milieu biologique	63
VI. 3. 1. Diagnostic milieux naturels	63
VI. 3. 2. Diagnostic zones humides	65

VI. 3. 3.	Diagnostic floristique	65
VI. 3. 4.	Diagnostic faunistique	65
VI. 3. 1.	Limites méthodologiques du diagnostic des milieux naturels.....	67
VI. 4.	Méthode d'analyse des risques majeurs.....	67
VI. 5.	Méthode d'analyse de l'ambiance sonore	67
VI. 6.	Méthode d'analyse du paysage	68
ANNEXES.....		69

Table des illustrations

CARTES

Carte 1 : Aire d'étude de l'état initial de l'environnement	10
Carte 2 – Réseau hydrographique	11
Carte 3 – Masse d'eau souterraine de niveau 1	13
Carte 4 : Zones humides potentielles à proximité de l'aire d'étude – source : Charente Nature - http://sig.reseau-zones-humides.org/	16
Carte 5 : Carte des habitats naturels extraite du DOCOB du site Natura 2000« FR5400413 – Vallées calcaires péri-angoumoises »	18
Carte 6 – Carte des périmètres de protection et d'inventaires liés au Patrimoine naturel	20
Carte 7 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques	25
Carte 8 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques	26
Carte 9 : Habitats espèces faunistiques	30
Carte 10 : Enjeux des habitats espèces	31
Carte 11 : Trame verte et bleue de l'ancienne région Poitou-Charentes sur La Couronne(Source : SRCE Poitou-Charentes)	32
Carte 12 : Carte de synthèse des corridors écologiques (Source : Schémas des Trame verte et bleue de l'Angoumois, 2012).....	33
Carte 13 : Enjeux liés à la Trame verte et bleue à proximité du site	34
Carte 14 : Risque inondation	37
Carte 15 : Contexte paysager et patrimoine élargi	40
Carte 16 : Contexte rapproché et géomorphologie	Erreur ! Signet non défini.
Carte 17 : Contexte rapproché et fonctionnement urbain	46
Carte 18 : Contexte rapproché et patrimoine	47
Carte 19 : Contexte immédiat	50
Carte 20 : Entités archéologiques sensibles (source DRAC/SRA Nouvelle-Aquitaine (BD Patriarche) – Fonds cartographiques IGN + liste Base Patriarche (24/08/2018).....	57
Carte 21 : Méthodologie des inventaires faunistiques	67

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des habitats naturels et anthropiques de l'aire d'étude des inventaires de terrain .	21
Tableau 2 : Enjeu des habitats naturels et anthropiques.....	24
Tableau 3 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestres	38
Tableau 4 : Tableau du patrimoine	42
Tableau 5 : Synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur l'aire d'étude de la mise en compatibilité du PLU	59
Tableau 6 : Prospections de terrain	63

Préambule

➤ **Objet du complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Grand Angoulême**

Le projet envisagé sur le secteur d'étude est une aire de stationnement paysagée susceptible d'accueillir 36 places VL (véhicules légers) sur une partie de la parcelle AT 82. En effet, au regard du développement de l'entreprise IDATEC employant 45 personnes et installée au lieu-dit Poulet sur la commune de La Couronne, et au vu de l'exiguïté des voies de circulation la desservant, l'aménagement de cette nouvelle aire de stationnement est justifiée.

Le projet est situé en zone NP (zone naturelle sensible où les constructions sont interdites) du PLU en vigueur de La Couronne et en zone NS (zone naturelle à grande sensibilité environnementale) du projet de PLUi arrêté le 11 décembre 2018. Son classement en zone NX (zone naturelle accueillant des activités économiques isolées) du projet de PLUi a été demandé par le conseil municipal de La Couronne le 6 mars 2019 dans le cadre de l'avis qu'il a rendu sur le projet de PLUi.

Un complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Grand Angoulême pour la réalisation de ce projet est donc nécessaire. L'emprise du projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'évaluation environnementale, au regard notamment des habitats d'espèces que l'on retrouve aux abords du site.

Dans tous les cas, et quel que soit le projet retenu sur ce site, son positionnement stratégique au sein du territoire communal nécessite d'avoir une connaissance précise des enjeux environnementaux en présence.

➤ **Un complément à l'évaluation environnementale du PLUi du Grand Angoulême nécessaire**

Le complément à l'évaluation environnementale comprend une analyse de l'état initial de l'environnement de l'aire d'étude du projet, en l'occurrence une partie de la parcelle AT 82 de la commune de La Couronne. La commune de La Couronne étant concernée par deux sites Natura 2000, et selon les articles R104-1 et R104-9, le PLUi du Grand Angoulême est soumis à une évaluation environnementale.

A noter que l'évaluation environnementale **n'est pas l'étude d'impact du projet envisagé. Elle porte exclusivement sur le contenu même des évolutions induites par l'opération qui motive la mise en compatibilité du PLU.** L'évaluation environnementale est donc **proportionnée à l'objet de cette déclaration de projet** et présente une analyse des effets sur l'environnement de celle-ci.

SYNTHESE DU CADRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- **La réalisation d'un complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Grand Angoulême a pour objectif la faisabilité d'un projet d'aménagement** (aire de stationnement). Ce secteur n'a pas fait l'objet d'une analyse environnementale approfondie au sein du PLUi en cours de réalisation.

- **L'évaluation environnementale n'est pas l'étude d'impact du projet engagé.**

➔ Dans un souci de proportionnalité, **l'évaluation environnementale incluse au sein du rapport de présentation porte donc exclusivement sur les évolutions induites par l'opération.** L'objectif de l'évaluation environnementale est de vérifier que les modifications apportées au PLUi du Grand Angoulême ne compromettent pas une prise en compte des enjeux environnementaux du secteur.

Analyse de l'état initial de l'environnement



Carte 1 : Aire d'étude de l'état initial de l'environnement

I. Etat initial – Contexte physique et hydrographique

(Source : Agence de l'eau Adour Garonne, SIEAG, SANDRE, investigations terrain)

Objectifs dans le cadre de l'évaluation environnementale :

- connaître les sensibilités liées au contexte physique ;
- préciser le milieu récepteur du projet et objectifs de qualité associés.

I. 1. Contexte hydrographique : situation et sensibilités du site

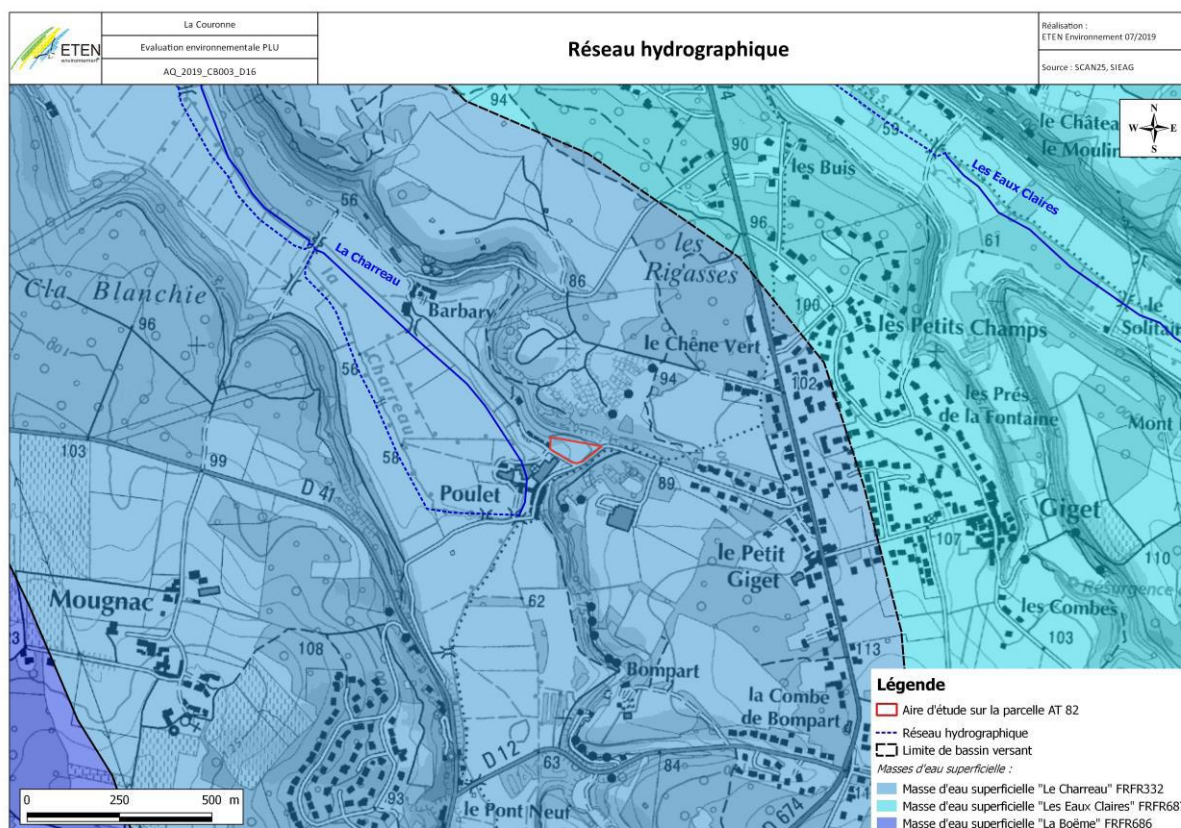
I. 1. 1. Une commune et un site du projet inscrits au sein du bassin versant de la Charente

Le territoire de LA COURONNE est irrigué par trois cours d'eau :

- Les Eaux claires ;
- La Charreau ;
- La Boème.

L'aire d'étude se trouve sur le bassin versant de La Charreau.

La masse d'eau rivière concernée par le projet est donc « La Charreau » (FRFR332_2).



Carte 2 – Réseau hydrographique

La pente générale étant orientée vers le sud, les eaux de ruissellement du site sont rejetées vers La Charreau, à moins d'une centaine de mètres au sud-ouest de l'aire d'étude. La masse d'eau liée est donc susceptible d'être plus particulièrement sensible au projet développé sur l'aire d'étude.

I. 1. 2. Etat et objectif de bon état de la masse d'eau superficielle associée

Masse d'eau superficielle « La Charreau », présentant un état écologique « médiocre »

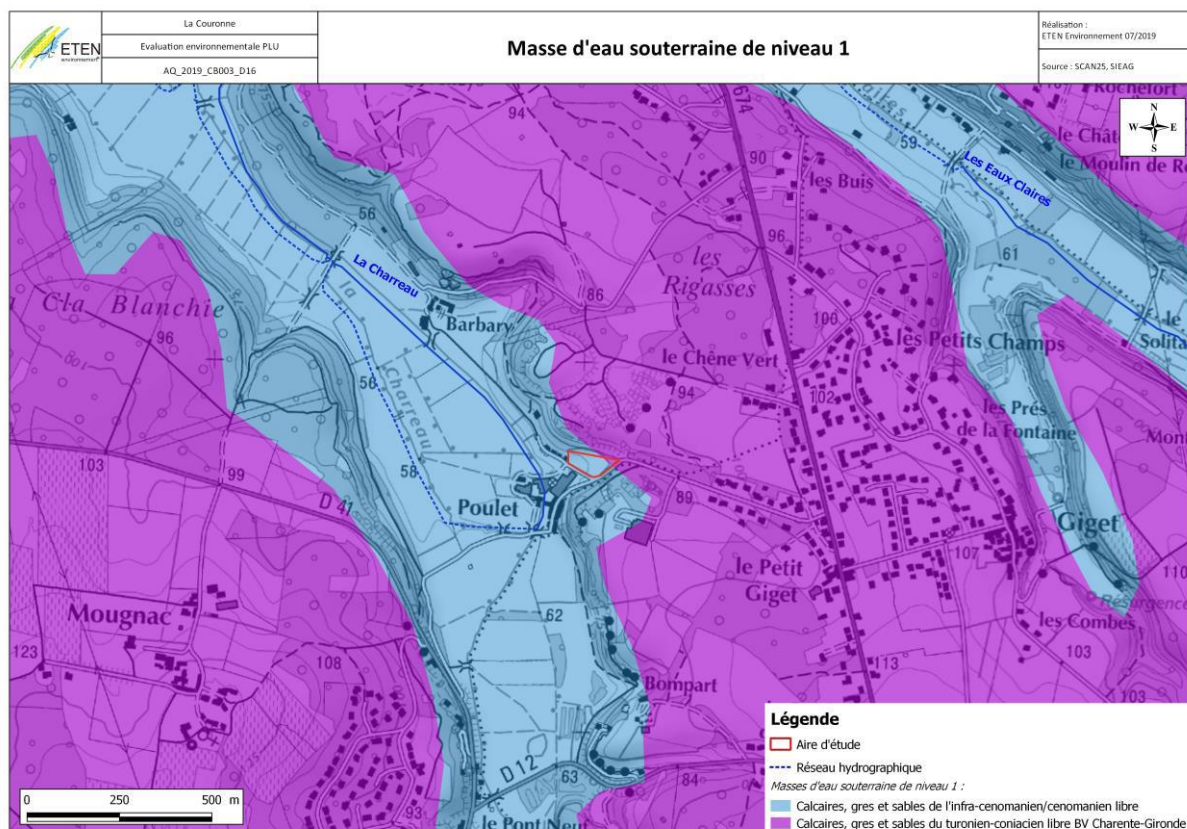
La masse d'eau superficielle « La Charreau » (FRFRR332_2) présente **un bon état chimique mais un état écologique médiocre. L'atteinte du bon état écologique est reportée à 2027.**

		Indice de confiance			Indice de confiance
Etat écologique :	Médiocre	Moyen	Etat chimique (avec ubiquistes) :	Bon	Haut
			Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon	
Origine :	Mesuré		Origine :	Mesuré	
Objectif de l'état écologique : Bon état 2027 Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Ichtyofaune					
Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015					

I. 2. Contexte géologique et hydrogéologique : situation et sensibilités du site

Deux masses d'eau libre de surface sont présentes au droit du site d'implantation du projet :

- FRF076 – Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomanien/cénomanien libre ;
- FRFG093 – Calcaires, grés et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde.



Carte 3 – Masse d'eau souterraine de niveau 1

Etat et objectif de bon état des masses d'eau souterraine associées au projet : masses d'eau libre au droit du projet et/ou masses d'eau alimentant le territoire communal en eau potable :

FRFG093 – Calcaires, grés et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde

La masse d'eau souterraine « FRFG093 – Calcaires, grés et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde » non recouverte par une couche imperméable est davantage soumise aux pressions extérieures liées aux aménagements urbains. Celle-ci présente **un mauvais état quantitatif ainsi qu'un mauvais état chimique en raison d'une teneur importante en nitrates et en pesticides**. Son objectif de bon état est ainsi fixé pour 2027.

SARGE-P	Etat quantitatif :	Mauvais
	Etat chimique :	Mauvais
SARGE	Objectif de l'état quantitatif :	Bon état 2027
	Paramètre(s) à l'origine de l'exemption :	déséquilibre quantitatif
	Type de dérogation :	Conditions naturelles
SARGE-P	Objectif de l'état chimique :	Bon état 2027
	Paramètre(s) à l'origine de l'exemption :	Nitrates – Pesticides
	Type de dérogation :	Conditions naturelles
	Polluants dont la tendance à la hausse est à inverser :	Nitrates
Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)		
SARGE-POM	Pressions	
	Pression diffuse :	
	Nitrates d'origine agricole :	Non significative
	Prélèvements d'eau :	
	Pression Prélèvements :	Non significative

FRFG076 – Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomanién/cénomanién libre

La masse d'eau souterraine « FRFG076 – Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomanién/cénomanién libre » non recouverte par une couche imperméable est également davantage soumise aux pressions extérieures liées aux aménagements urbains. Celle-ci présente **un bon état quantitatif mais un mauvais état chimique en raison d'une teneur importante en nitrates et en pesticides**. Son objectif de bon état est ainsi fixé pour 2027.

SARGE-P	Etat quantitatif :	Bon
	Etat chimique :	Mauvais
SARGE	Objectif de l'état quantitatif :	Bon état 2015
	Objectif de l'état chimique :	Bon état 2027
	Paramètre(s) à l'origine de l'exemption :	Nitrates – Pesticides
SARGE-P	Type de dérogation :	Conditions naturelles
	Polluants dont la tendance à la hausse est à inverser :	Nitrates
SARGE-POM	Pressions	
	Pression diffuse :	
	Nitrates d'origine agricole :	Significative
	Prélèvements d'eau :	
	Pression Prélèvements :	Non significative
Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)		
SARGE-POM	Pressions	
	Pression diffuse :	
	Nitrates d'origine agricole :	Significative
	Prélèvements d'eau :	
	Pression Prélèvements :	Non significative

I. 3. Gestion intégrée de la ressource en eau

I. 3. 1. Périmètres et zonages réglementaires du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Le SDAGE est un document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Les objectifs du SDAGE Adour Garonne concernant le site d'étude sont essentiellement liés à des objectifs de qualité et de gestion de la ressource en eau pour les différents usages.

Le site d'étude est concerné par les périmètres suivants :

	Type	Libellé
SDAGE 2016-2021	UHR (Unités hydrographiques de référence)	Charente aval
	ZPF (Zones à préserver pour leur utilisation future en eau potable)	Non concerné
	ZOS (Zones à Objectifs plus Stricts)	ZOS souterraine : Calcaires, grés et sables du Turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde
Périmètres de gestion intégrée	Contrats de rivière	Non concerné
	PGE (Plans de Gestion des Etiages)	PGE Charente
	SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	SAGE Charente
Zonages réglementaires	AAC (Aires d'Alimentation de Captages prioritaires)	Aire d'alimentation superficielle (prise d'eau à Coulonge sur Charente)
	ZRE (Zones de Répartition des Eaux)	Concerné
	Zones vulnérables	Concerné
	Zones sensibles	Concerné

I. 3. 2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Charente, fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides. **Le projet de SAGE Charente a été adopté le 29 mars 2018.**

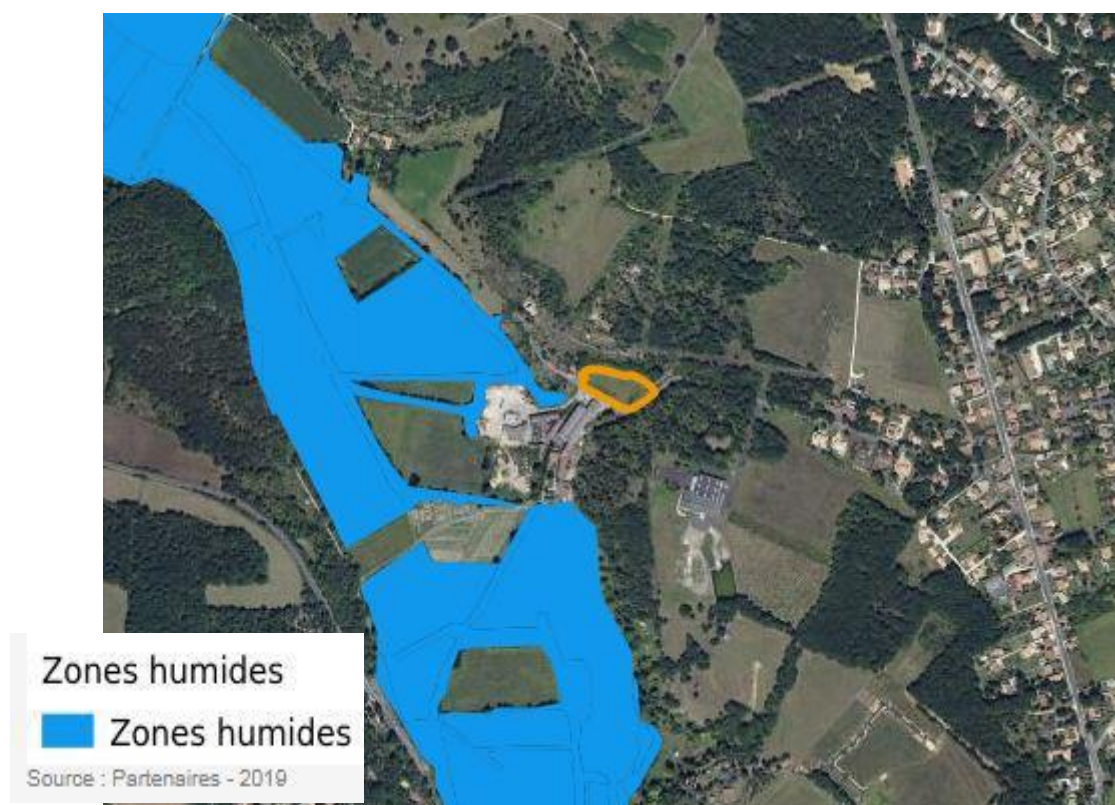
Le SAGE Charente définit quatre règles :

- protéger les zones humides ;
- protéger les zones d'expansion de crues et de submersions marines ;
- limiter la création de plan d'eau ;
- **protéger les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable.**

I. 4. Zones humides élémentaires et inventoriées dans le cadre du SAGE

Aucune zone humide élémentaire n'est recensée par l'Agence de l'eau Adour Garonne au sein du site de l'aire d'étude. Par ailleurs, le SAGE Charente n'identifie pas de zones humides à protéger sur la commune de LA COURONNE.

Des zones humides effectives et potentielles sont toutefois inventoriées sur la commune. Celles-ci sont notamment identifiées par l'Association Charente Nature. Cet inventaire n'est cependant pas exhaustif et n'a pas de portée réglementaire. Cette base de données n'identifie pas de zone humide sur l'aire d'étude du projet. La zone humide potentielle la plus proche est située au niveau du Charreau, à environ une trentaine de mètres au sud-ouest de l'aire d'étude.



Carte 4 : Zones humides potentielles à proximité de l'aire d'étude – source : Charente Nature - <http://sig.reseau-zones-humides.org/>

I. 5. Gestion communautaire des eaux : Assainissement des eaux pluviales

Gestion à l'échelle communale

Sur le territoire communal, la gestion de l'assainissement est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême. Pour rappel, la commune se situe en zone sensible à l'eutrophisation.

Gestion projetée des eaux pluviales

Les eaux pluviales du site devront, conformément à la loi sur l'eau, être gérées sur l'unité foncière. Le pétitionnaire devra fournir le descriptif complet du dispositif de gestion des eaux pluviales (nature,

dimensionnement, implantation...) ainsi que les tests de perméabilité et les notes de calcul nécessaires à son dimensionnement. Il devra être compatible avec les contraintes du site et ne pas créer de nuisances aux propriétés riveraines.

Enjeux liés au contexte hydrographique et physique dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Grand Angoulême :

Deux masses d'eau souterraines sont susceptibles d'être impactées par le projet envisagé.

La réalisation d'un complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi a été guidée par le souci constant de ne pas faire entrave aux orientations des documents d'aménagement et de gestion des eaux et veiller à prendre en compte les objectifs de gestion qualitative et quantitative fixés par ceux-ci.

Compte tenu de la localisation du site d'étude à proximité d'une zone humide, une attention particulière devra être portée à la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales (réduction des ruissellements, parking végétalisé...).

II. Etat initial - Milieu biologique

II. 1. Mesures de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine biologique

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

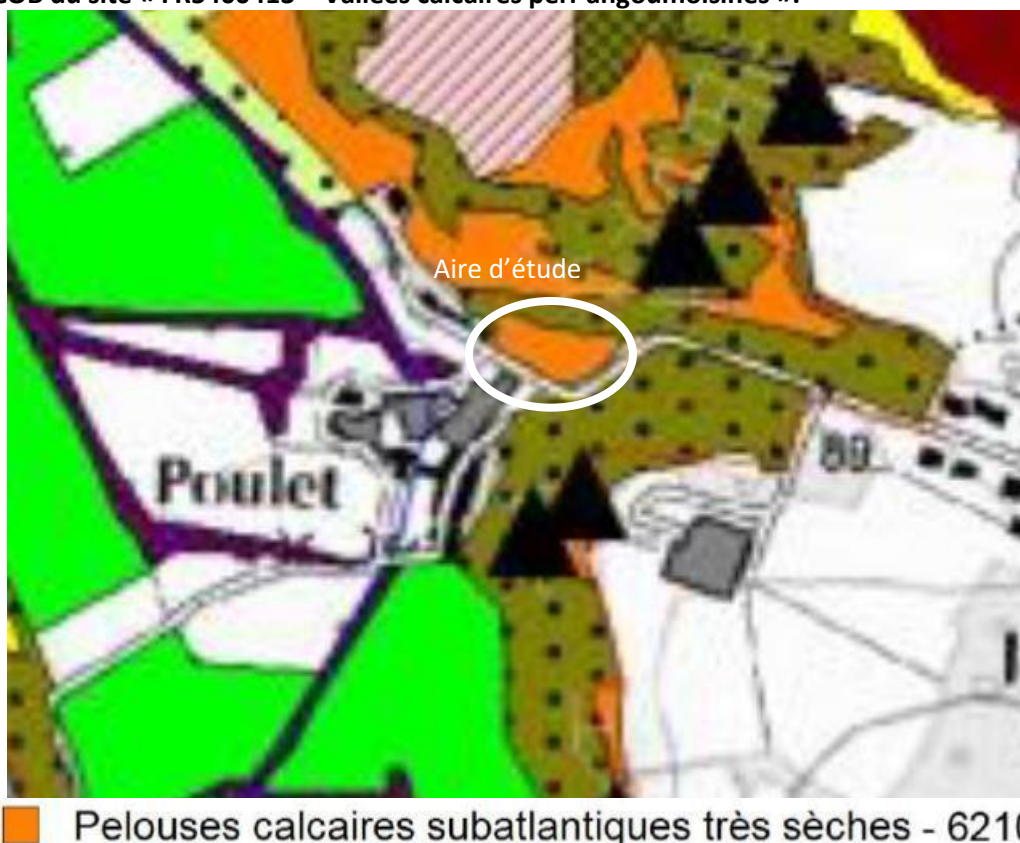
Objectif dans le cadre de l'évaluation environnementale : connaître la localisation de l'aire d'étude par rapport aux périmètres réglementaires et d'inventaires liés au Patrimoine naturel.

II. 1. 1. Une aire d'étude directement concernée par Natura 2000...

Deux sites Natura 2000 sont présents sur le territoire de LA COURONNE :

- Site Natura 2000 de la Directive Habitats « FR5400413 – Vallées calcaires péri-angoumoises » ;
- Site Natura 2000 de la Directive Habitats « FR5402009 – « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boème, Echelle) ».

L'aire d'étude est entièrement concernée par le site « FR5400413 – Vallées calcaires péri-angoumoises ». La parcelle de l'aire d'étude est identifiée comme pelouses sèches dans le cadre du DOCOB du site « FR5400413 – Vallées calcaires péri-angoumoises ».



Carte 5 : Carte des habitats naturels extraite du DOCOB du site Natura 2000 « FR5400413 – Vallées calcaires péri-angoumoises ».

II. 1. 2. ...et située au sein de plusieurs périmètres d'inventaires

LA COURONNE est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires du Patrimoine naturel :

- **Quatre Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 :**
 - o Chaumes de la Tourette (540003085) ;
 - o Chaumes de la Perluche (540003207) ;
 - o Les Severins (05930544) ;
 - o Vallée des eaux claires (540003214).
- **Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 :**
 - o Vallée calcaires péri-angoumoises (540007614) ;
 - o Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents (540120111).

L'aire d'étude est :

- **bordée au nord par la ZNIEFF de type 1 « Chaumes de la Tourette » ;**
- **concernée entièrement par la ZNIEFF de type 2 « Vallées calcaires péri-angoumoises ».**

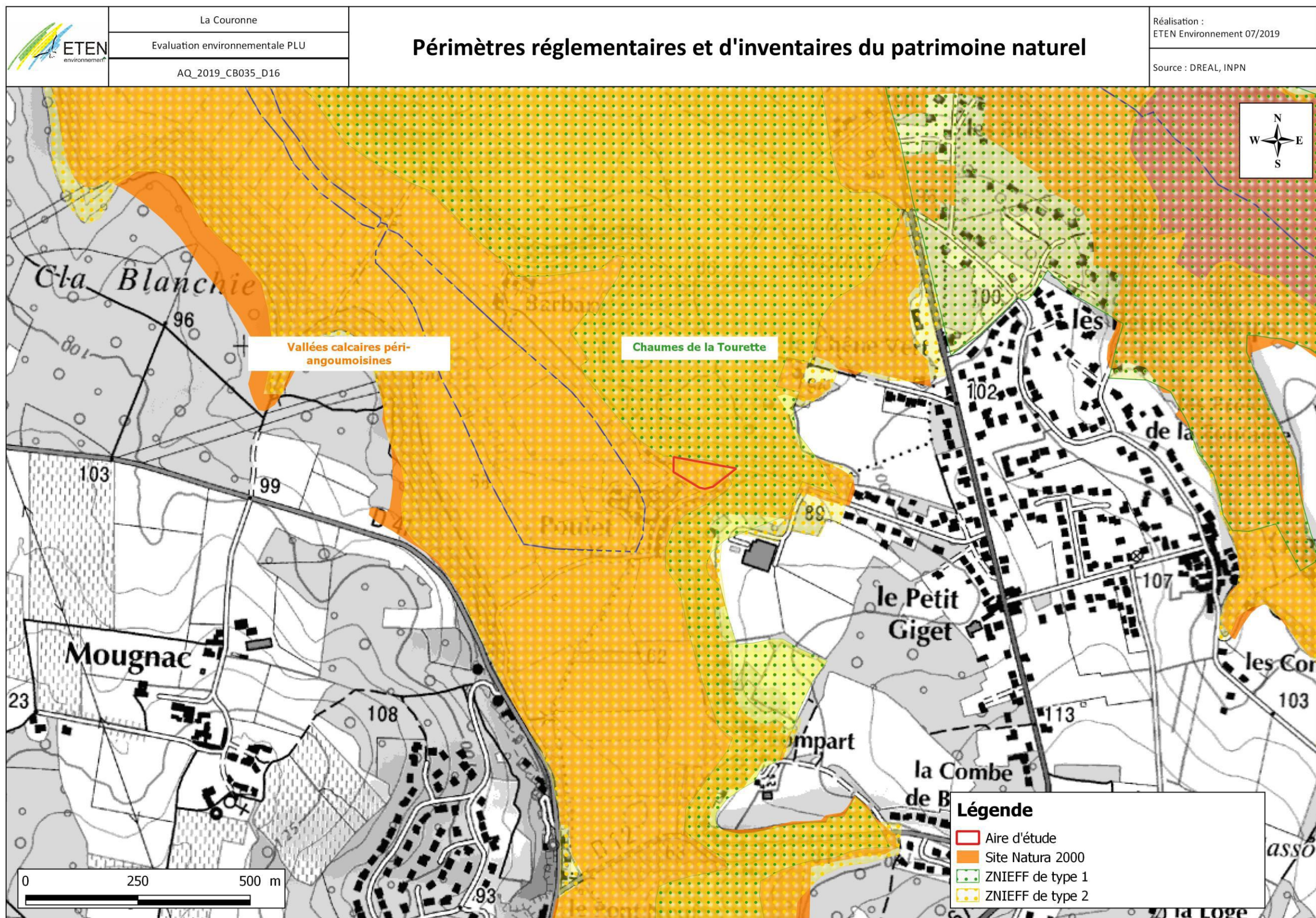
II. 1. 3. Des espaces naturels protégés sur la commune mais en dehors de l'aire d'étude

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) a acquis deux terrains sur LA COURONNE :

- le Marais du Pradeau, représentant 7,4 hectares. L'aire d'étude se trouve à l'est, à environ 4,5km à vol d'oiseau de l'espace naturel protégé ;
- Les Chaumes des Séverins – La Cla Blanchie a récemment été acquis, à moins de 4km de l'aire d'étude. Il s'agit des pelouses calcicoles déjà gérées par le CEN.

Enjeux liés aux périmètres de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine biologique vis-à-vis de la réalisation d'un complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi

La réalisation d'un complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi a été guidée par le souci constant de tenir compte des objectifs de conservation liés aux périmètres de protection et d'inventaires du Patrimoine naturel, et notamment le site Natura 2000 en présence : protection des espèces et habitats d'intérêt communautaire.



Carte 6 – Carte des périmètres de protection et d'inventaires liés au Patrimoine naturel

II. 2. Analyse du patrimoine biologique

Objectif dans le cadre de l'évaluation environnementale : avoir une connaissance précise des sensibilités liés aux milieux naturels sur l'aire d'étude du complément à l'évaluation environnementale du PLUi.

II. 2. 1. Présentation de l'aire d'étude liée aux inventaires de terrain

Des inventaires des habitats naturels, de la faune et de la flore réalisés en 2019

Des inventaires de terrain ont été réalisés les 23 mai et 24 juin 2019 dans le cadre de la réalisation d'un complément à l'évaluation environnementale du PLUi, permettent d'avoir une connaissance précise des enjeux liés aux milieux naturels sur l'aire d'étude qui correspond à la parcelle AT 82 de la Couronne.

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale afin de prendre en compte le secteur concerné par la réalisation d'emplacements de stationnements sur la commune de la Couronne.

Les résultats de ces inventaires sont présentés au sein du présent rapport de présentation.

II. 2. 2. Habitats naturels et anthropiques

Une aire d'étude localisée en zone péri-urbaine

L'aire d'étude est une prairie de fauche en pente, localisée au hameau du Poulet à l'Est de la Couronne. Le secteur est à proximité d'une petite zone industrielle au Sud et d'habitations à l'Ouest du site. Il est situé en contre-bas d'une ancienne carrière.

7 habitats naturels et anthropiques identifiés

7 habitats naturels et anthropiques ont été identifiés lors des investigations de terrain au sein de l'aire d'étude. **Un habitat d'intérêt communautaire (habitat inscrit à la Directive Habitat, réseau Natura 2000) a été répertorié, il s'agit d'une pelouse calcaire semi-sèche (CCB : 34.32 | EUR28 : 6210).**

Le tableau, ci-dessous, liste les habitats inventoriés au sein de l'aire d'étude.

Tableau 1 : Liste des habitats naturels et anthropiques de l'aire d'étude des inventaires de terrain

Intitulé	Code CORINE	Code EUR28	Zone humide floristique
Fourré calcicole	31.81	/	/
Pelouse calcaire semi-sèche	34.322H	6210-12	/
Prairie mésophile de fauche	38.2	/	/
Prairie colonisée par le Robinier	38.2 x 83.324	/	/
Formation de Robiniers	83.324	/	/
Haie de Frênes	84.1	/	/
Friche mésohygrophile	87.1	/	Pro parte

Le fourré calcicole borde le Nord du site, en tête de pente. Ce manteau arbustif est composé principalement de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), d'Aubépine (*Crataegus monogyna*), de jeunes Chênes pubescents (*Quercus pubescens*), de Troène commun (*Ligustrum vulgare*) et de Viorne cotonneuse (*Viburnum lantana*).

La pelouse calcaire semi-sèche est située au Nord et au centre du site et représente environ 21 % de l'aire d'étude. Elle est installée sur une pente faible à moyenne, en exposition chaude. Cet habitat s'apparente aux *Mesobromion* à Brome dressé (*Bromopsis erecta*), un habitat naturel d'intérêt communautaire retrouvé en climat aquitainien sur calcaires tendres des Charentes. La pelouse présente un faciès fermé par le Brome dressé mais elle est également composée d'Origan (*Origanum vulgare*), d'Avoine pubescente (*Avenula pubescens*) et abrite des orchidées telles que l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) et l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*). Au Nord en bordure du fourré calcicole, l'habitat traduit une dynamique progressive vers des végétations de hautes herbes calcicoles, appelées ourlets, par la dominance du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*).

La faible typicité floristique de l'habitat traduit son caractère dégradé. Son enjeu de conservation est donc jugé faible.

La prairie mésophile de fauche constitue plus de la moitié de l'aire d'étude. Elle est installée sur des sols plus frais et plus profonds que la pelouse calcaire semi-sèche. La prairie est principalement composée de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), de Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), de Pâturin des prés (*Poa pratensis*), de Trèfle des prés (*Trifolium pratensis*) ou d'Avoine pubescente (*Avenula pubescens*).

A l'Est du site, la prairie mésophile se voit être colonisée par de jeunes Robiniers faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), traduisant un caractère dégradé.

La formation de Robiniers est située au Nord-Est du site. Il s'agit d'un habitat anthropique constitué d'une espèce exotique envahissante : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

La haie de Frênes borde l'aire d'étude au Sud-Est, en contre-bas de la route qui longe le site. Cet habitat linéaire est composé essentiellement de jeunes Frênes commun (*Fraxinus excelsior*).

La friche mésohygrophile est retrouvée en périphérie de la prairie de fauche, au Sud-Est du site. Sa dynamique progressive traduit la recolonisation de la végétation suite à des opérations de débroussaillage. Elle est constituée de Fraisier vert (*Fragaria viridis*), de Gaillet gratteron (*Galium aparine*), d'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), de Menthe odorante (*Mentha suaveolens*) ou de Renoncule rampante (*Ranunculus repens*).

Les photos, ci-dessous et pages suivantes, donnent un aperçu des milieux constituant l'aire d'étude.



Fourré calcicole



Pelouse calcaire semi-sèche



Pelouse calcaire semi-sèche



Prairie mésophile de fauche



Prairie mésophile colonisée par le Robinier



Formation de Robiniers



Haie de Frênes



Friche mésohygrophile

Photos : ETEN Environnement, Mai 2019.

Les enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux de chacun des habitats identifiés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Enjeu des habitats naturels et anthropiques

Habitats naturels	Code CORINE Biotopes	Statut (Code EUR28 / Natura 2000)	Rareté	Etat de conservation	Intérêt patrimonial	Enjeu de conservation
Pelouse calcaire semi-sèche	34.32	6210-12	AC	Dégradé	Faible	Faible
Fourré calcicole	31.81	/	C	Bon	Faible	Faible
Prairie mésophile de fauche	38.2	/	CC	Bon	Faible	Faible
Prairie colonisée par le Robinier	38.2 x 83.324	/	CC	Dégradé	Faible	Faible
Haie de Frênes	84.1	/	C	Bon	Faible	Faible
Friche mésohygrophile	87.1	/	CC	Bon	Faible	Faible
Formation de Robiniers	83.324	/	CC	Bon	Très faible	Très faible

Rareté : Très rare (RR), Rare (R), Assez rare (AR), Commun (C), Très commun (CC).

II. 2. 3. Les zones humides

Rappel réglementaire

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 précise les 2 méthodologies ou critères permettant d'identifier les zones humides :

- via la végétation, on parle alors de zones humides floristiques ;
- via la pédologie, on parle alors de zones humides pédologiques.

La caractérisation des zones humides est réalisée au moyen de ces critères comme fixé par la note technique ministérielle du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides. D'autre part, cette note précise que :

- En cas de végétation dite spontanée, les zones humides doivent cumuler les deux critères « floristique » et « pédologique » pour être considérées comme tels.
- En cas de végétation anthropique, remaniée, etc., seul le critère « pédologique » est pris en compte.

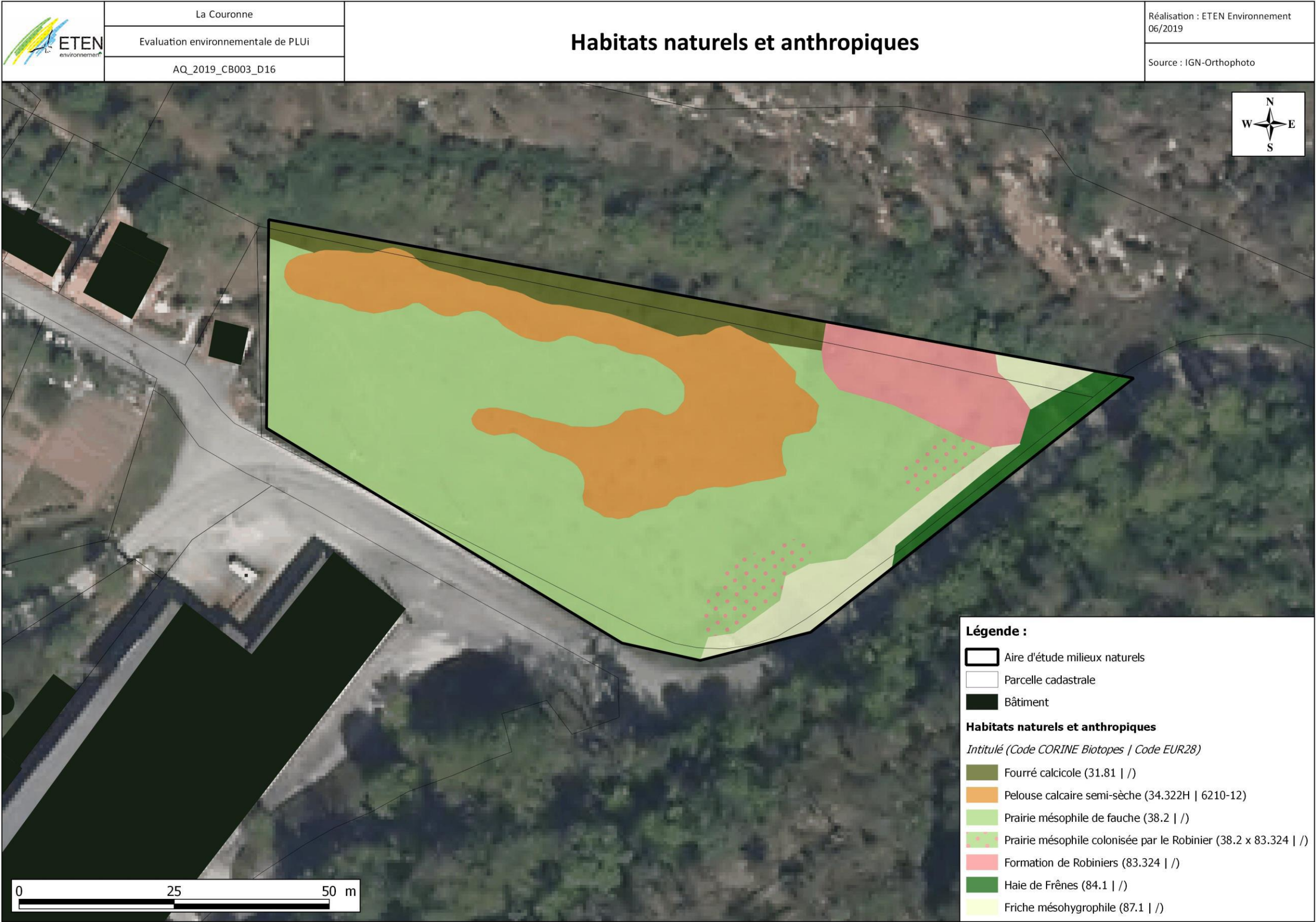
Identification/délimitation de zones humides sur l'aire d'étude

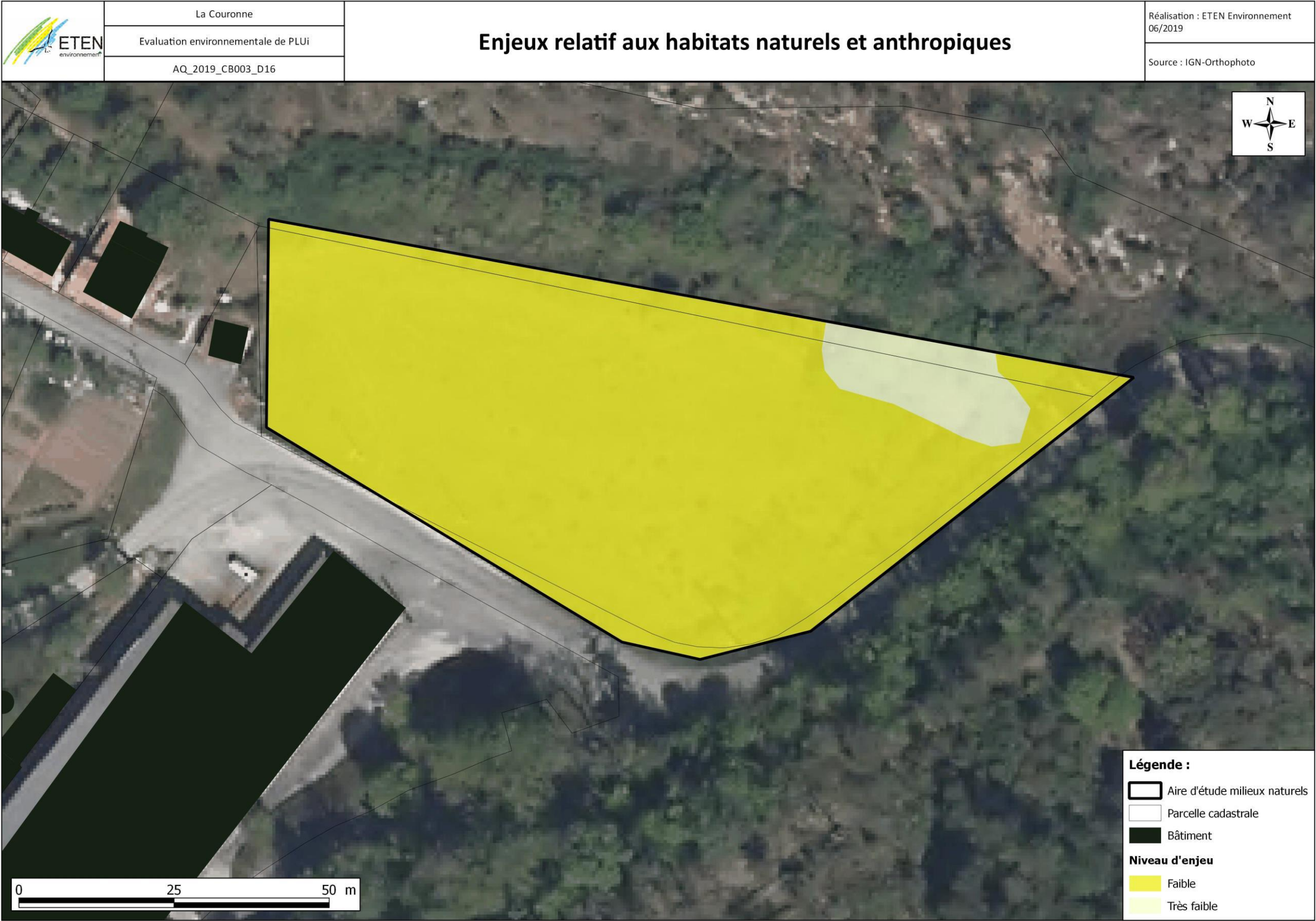
L'expertise « Habitats naturels-flore » a révélé la présence d'une végétation dite « spontanée » qui s'exprime donc naturellement au sein de l'aire d'étude.

1 habitat naturel caractéristiques des « zones humides floristiques » en pro parte a été identifié sur le site, il s'agit de la friche mésohygrophile (CCB : 87.1).

Un relevé phytosociologique a été réalisé et démontre que les espèces caractéristiques des zones humides ne sont pas dominantes. L'habitat n'est donc pas caractéristique des zones humides floristiques au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 relatif à la délimitation et à la caractérisation des zones humides. Le sondage pédologique n'est pas nécessaire.

En conclusion, aucune zone humide n'a été identifiée au sein de l'aire d'étude.





Carte 8 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques

II. 2. 4. La flore

Le cortège floristique de l'aire d'étude est relativement peu diversifié et commun aux prairies mésophiles et pelouses semi-sèches atlantiques. Le Brome dressé (*Bromopsis erecta*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*) ou encore le Datyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) constituent la physionomie prairiale du site. On rencontre également la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), le Trèfle de prés (*Trifolium pratensis*), la Vesce commune (*Vicia sativa*) et le Silène enflé (*Silene vulgaris*).

Des essences arbustives et arborescentes sont également rencontrées en périphérie du site telles que le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*), la Viorne cotonneuse (*Viburnum lantana*) ou encore de jeunes Chênes pubescents (*Quercus pubescens*) et de Frênes commun (*Fraxinus excelsior*).

Une espèce exotique envahissante a été contactée, il s'agit du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Il est présent sous forme d'une formation assez dense au Nord-Est du site et colonie une partie de la prairie de fauche.

Aucune espèce protégée n'a été identifiée lors des investigations de terrain.

II. 2. 5. La Faune

La liste complète des espèces contactées lors des inventaires est présentée en Annexe I.

Oiseaux

Vingt-deux espèces ont été identifiées au sein de l'aire d'étude lors des prospections de terrain. Dix-sept de ces espèces sont protégées au niveau national et dix-neuf d'entre elles sont inscrites en annexe II de la Convention de Berne. Aucune espèce n'est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Une espèce protégée apparaît comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge des Oiseaux nicheurs de France (2016), le Chardonneret élégant. Cet oiseau présente un statut de conservation défavorable en raison du déclin de ses effectifs à l'échelle nationale. Cette espèce est nicheuse hors du site d'étude.

Le site d'étude se compose de milieux ouverts (pelouse semi-sèche et prairie mésophile) bordés d'un boisement au Nord et d'une zone urbanisée au Sud. Ce site accueille un cortège d'oiseaux relativement commun. Aucune espèce d'oiseaux à valeur patrimoniale n'a été inventoriée. L'enjeu associé aux oiseaux est faible.

Mammifères

Peu de mammifères ont été notés sur l'aire d'étude liée aux inventaires de terrain. Ceci s'explique par la difficulté de détecter ces espèces, souvent farouches. Seules des empreintes de Renard roux ont été observées lors des prospections sur le site. Des micromammifères communs sont probablement présents.

Aucune prospection nocturne spécifique aux Chiroptères n'a été menée. Cependant, le site ne présente aucun élément favorable au gîte de ces espèces.

Les chiroptères peuvent potentiellement utiliser les prairies et la lisière forestière pour le transit et pour la chasse.

Aucune espèce patrimoniale de mammifères n'a été identifiée sur le site d'étude. Des mammifères communs et non protégés utilisent le site dans le cadre de leurs déplacements et de leur alimentation. Les chiroptères utilisent probablement le site pour la chasse et le transit. L'enjeu associé aux mammifères est très faible.

Reptiles et amphibiens

Sur l'aire d'étude, une espèce de reptiles a été contactée : le Lézard des murailles. Cette espèce est protégée au niveau national, mais elle est toutefois très commune.

Aucune prospection nocturne spécifique aux amphibiens n'a été menée. Cependant, le site ne présente aucun élément favorable à la reproduction de ces espèces (absence de point d'eau).

Une seule espèce de reptiles a été identifiée sur le site, le Lézard des murailles. Il s'agit d'une espèce protégée mais néanmoins très commune et ubiquiste. L'enjeu associé aux reptiles et aux amphibiens est faible.

Insectes

Les prairies mésophiles et les pelouses semi-sèches sont favorables à différentes espèces d'insectes, principalement aux papillons et aux orthoptères. Ainsi, sept espèces de papillons ont été inventoriées. Toutes ces espèces sont communes et aucune ne bénéficie de mesure de protection.

Des habitats favorables au développement de l'**Azuré du Serpolet**, un papillon protégé à l'échelle nationale, sont présents sur la totalité du site d'étude. La présence de sa plante-hôte (l'Origan *Origanum vulgare*) et de fourmis du genre *Myrmica* ont été relevées sur le site. Cependant, le passage réalisé en période favorable n'a pas permis d'observer l'espèce en raison d'une fauche très récente et de l'installation de véhicules et de matériel au sein des prairies.



Pelouse semi-sèche : habitat favorable à l'Azuré du serpolet
Site d'étude de La Couronne, © ETEN Environnement, 2019

Le site d'étude est favorable au développement de l'Azuré du Serpolet, une espèce protégée à l'échelle nationale. L'enjeu associé à cet insecte est considéré comme fort.

Synthèse des enjeux habitats d'espèces

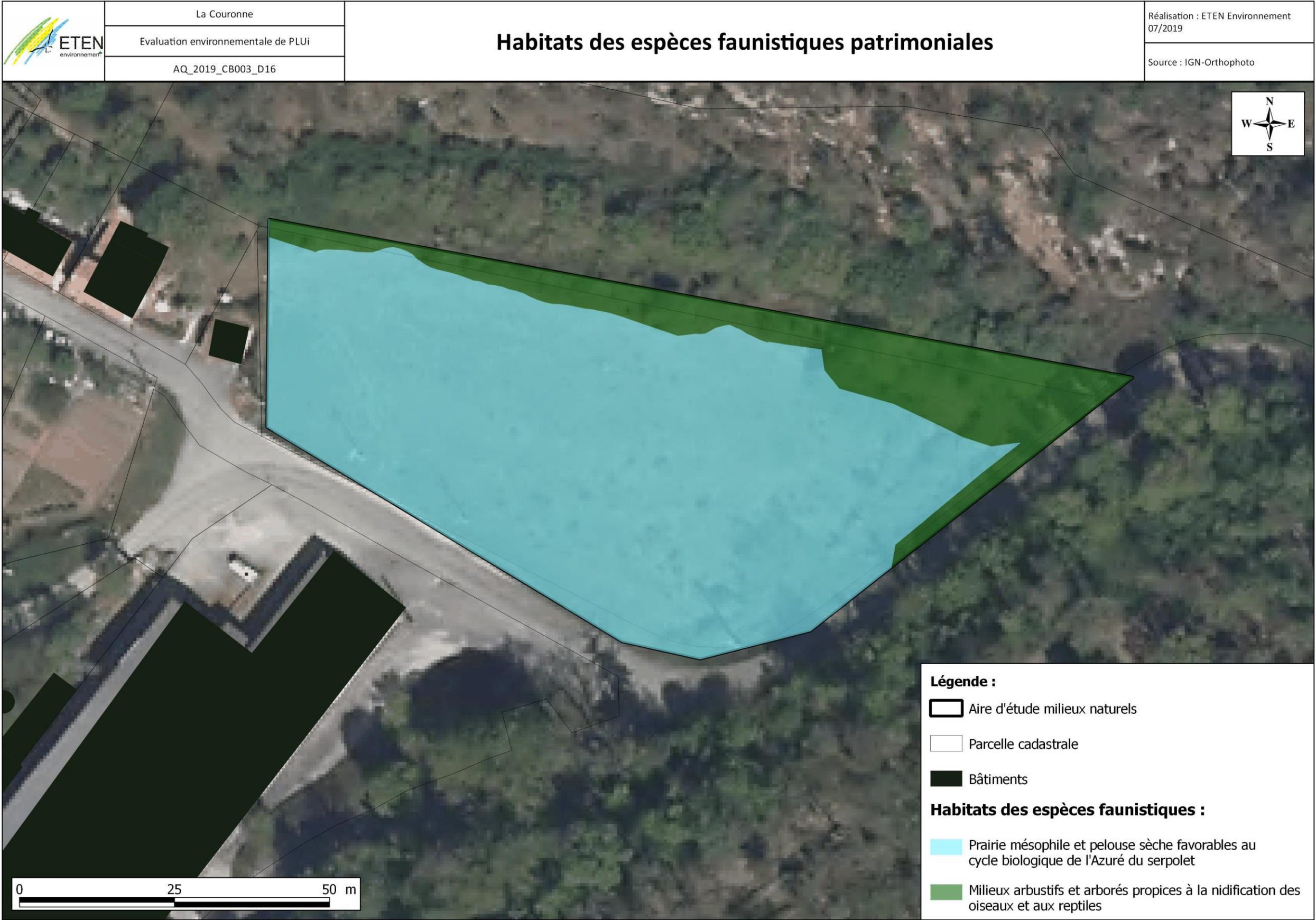
Les principaux enjeux de ce site concernent l'entomofaune et plus particulièrement l'Azuré du Serpolet. En effet, l'aire d'étude offre des habitats favorables à la réalisation du cycle biologique de cette espèce.

Les autres cortèges inventoriés restent relativement communs et peu diversifiés.

Les cartes, pages suivantes, présentent les habitats des espèces faunistiques patrimoniales ainsi que les enjeux de conservation associés.

Enjeux liés au patrimoine biologique vis-à-vis de la réalisation d'un complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

La réalisation du complément à l'évaluation environnementale a été guidée par le souci constant de tenir compte des enjeux liés au patrimoine biologique et veiller à leur préservation : espèces faunistiques d'intérêt communautaire, zones humides et leurs espaces de fonctionnalité...



Carte 9 : Habitats espèces faunistiques



Carte 10 : Enjeux des habitats espèces

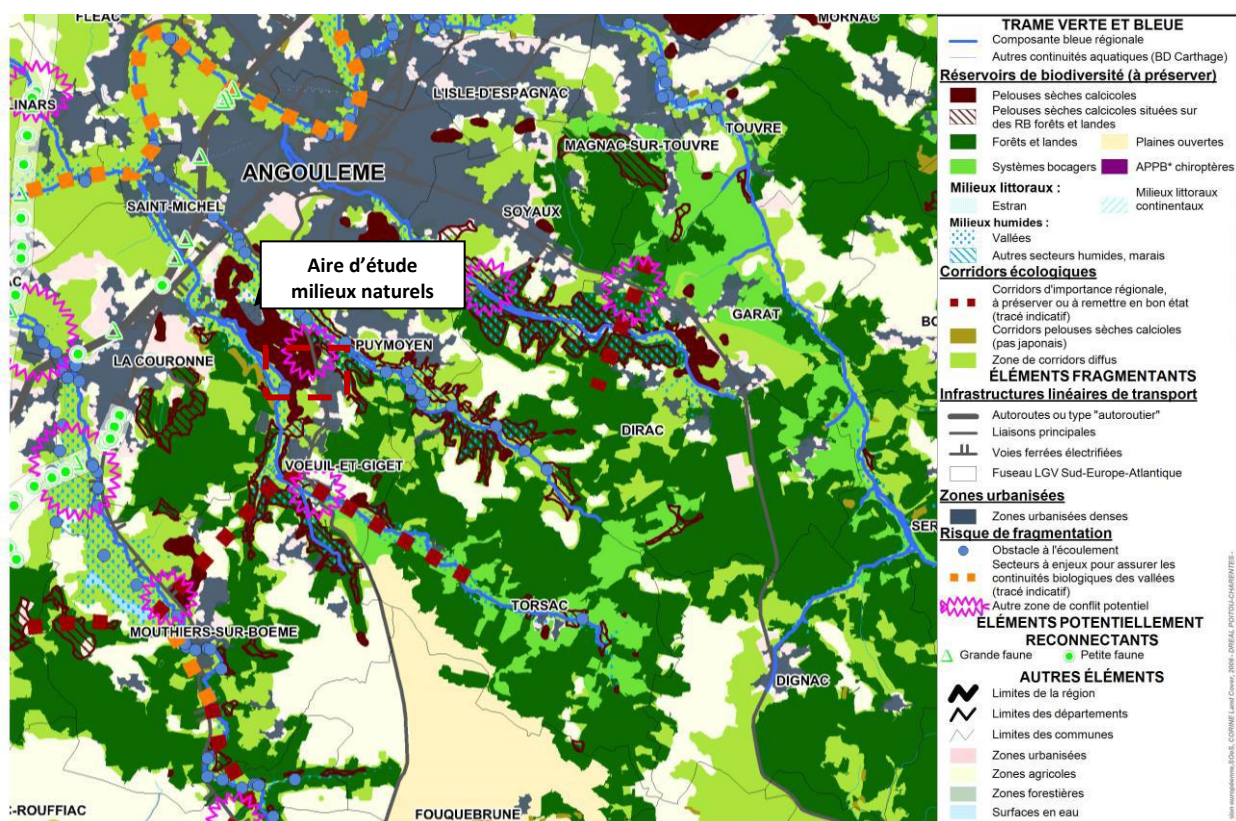
II. 3. Trame verte et bleue

Le site étant enclavé en contexte périurbain, les flux biologiques sont en partis limités. L'aire d'étude du complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi joue un rôle au sein de la Trame verte et bleue. Il est à prendre en compte que la qualité des cartes issues du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'une part et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'autre part ne permettent pas une analyse fine à l'échelle de l'aire d'étude. C'est la raison pour laquelle les relevés de terrain menés par ETEN Environnement permettent une analyse plus précise de l'aire d'étude.

La trame verte et bleue selon Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE de l'ancienne région Poitou-Charentes a pour objectif la préservation des réseaux écologiques permettant le déplacement des espèces entre les réserves de biodiversité à grande échelle. La trame verte et bleue permet de mettre en évidence ces « couloirs écologiques » afin d'assurer la migration de population et les échanges génétiques nécessaire à leur survie.

Selon le SRCE, l'aire d'étude se situe à proximité de pelouses sèches calcicoles, de corridors pour les pelouses sèches calcicoles de type « pas japonais », de vallées humides, d'une zone de conflit potentiel (risque de fragmentation) et d'obstacles à l'éboulement. Des boisements considérés comme réservoirs de biodiversité sont présents autour du secteur étudié. Des composantes de la trame bleue régionale sont retrouvées au sud et au nord du site d'étude.

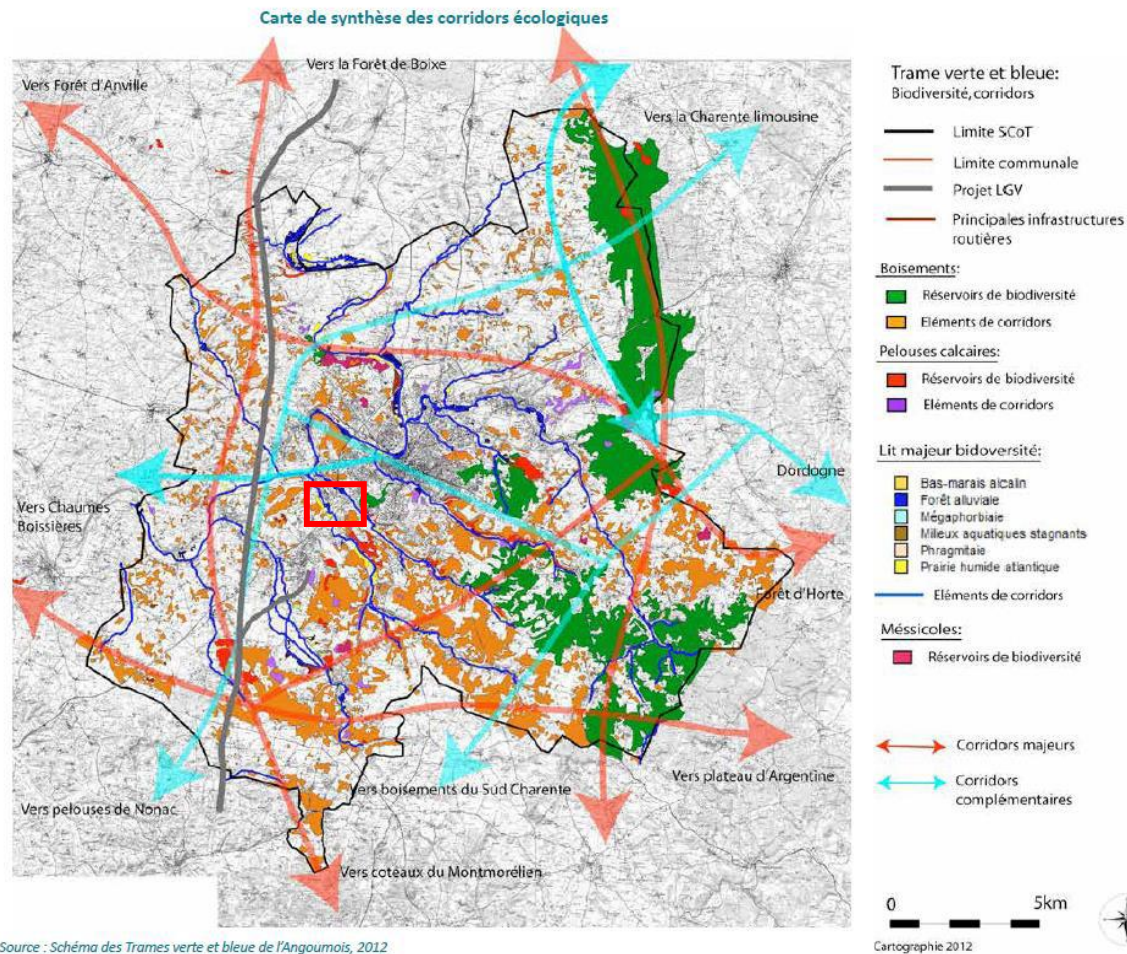


Carte 11 : Trame verte et bleue de l'ancienne région Poitou-Charentes sur La Couronne (Source : SRCE Poitou-Charentes)

La trame verte et bleue selon le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Lors de l'élaboration du SCoT de l'Angoumois, des éléments de la trame verte et bleue ont été identifiés dont les éléments de rupture des corridors écologiques qui sont principalement l'urbanisation et les infrastructures.

Dans la trame verte du SCoT, des boisements sont présents à proximité de l'aire d'étude en tant qu'éléments de corridors. En ce qui concerne la trame bleue, des forêts alluviales sont retrouvées de part et d'autre de l'aire d'étude. Ces habitats servent de corridors écologiques pour les amphibiens et autres animaux aquatiques. Cependant, la qualité de la carte ne permet pas de vérifier l'existence d'un corridor sur le secteur étudié.



Carte 12 : Carte de synthèse des corridors écologiques (Source : Schémas des Trame verte et bleue de l'Angoumois, 2012).

Trame verte et bleue à l'échelle du site

L'aire d'étude est entièrement concernée par le site Natura 2000 « FR5400413 – Vallées calcaires péri-angoumoises ». Les relevés de terrain menés par ETEN Environnement en 2019 ont fait état de la présence d'une prairie calcaire semi-sèche sur l'aire d'étude. Sa faible superficie ne permet de conclure à son rôle de réservoir. Cependant, sa relative proximité (une trentaine de mètres seulement) avec d'importantes pelouses calcicoles au nord de l'aire d'étude identifiées comme réservoirs de biodiversité confère au site un intérêt dans le déplacement des espèces faunistiques et plus particulièrement pour l'Azuré du serpolet.

De plus, à proximité immédiate, des boisements sont considérés comme réservoirs de biodiversité. Enfin, au Sud-sud-ouest se trouvent des prairies humides atlantiques.



Carte 13 : Enjeux liés à la Trame verte et bleue à proximité du site

Enjeux liés à la Trame Verte et Bleue vis-à-vis du complément à l'évaluation environnementale du PLUi du Grand Angoulême

Le complément à l'évaluation environnementale a été guidé par le souci constant de tenir compte des enjeux liés à la Trame verte et bleue : la préservation des corridors écologiques.

III. Etat initial - Risques majeurs

La commune de LA COURONNE est concernée par plusieurs risques naturels et technologiques : **Inondation, Mouvements de terrain dont retrait-gonflement des argiles, Remontées de nappes, Séisme et Transport de Marchandises dangereuses.**

Objectif dans le cadre de l'évaluation environnementale : connaître les risques naturels et technologiques présents sur l'aire d'étude de la mise en compatibilité et le cas échéant, leur intensité.

III. 1. Une aire d'étude non exposée au risque d'inondation

La commune de LA COURONNE est concernée par un risque d'inondation par débordement de cours d'eau au niveau de ses trois vallées. Les secteurs concernés par ce risque sont identifiés par l'Atlas des Zones Inondables de Charente élaboré en 2015 et qui regroupe 19 rivières dont la Boême, la Charreau et les Eaux Claires. La totalité de l'aire d'étude de la mise en compatibilité du PLU est située **en dehors des zones d'expansion des crues.**

Par ailleurs, globalement le site est localisé dans une zone de sensibilité très faible au risque de remontées de nappes.

III. 2. Un aléa Retrait gonflement des argiles d'intensité faible au sein de l'aire d'étude

L'aléa Retrait gonflement des argiles, pouvant occasionner des glissements de terrain, est d'**intensité faible** sur l'ensemble de l'aire d'étude.

III. 3. Un aléa sismique faible

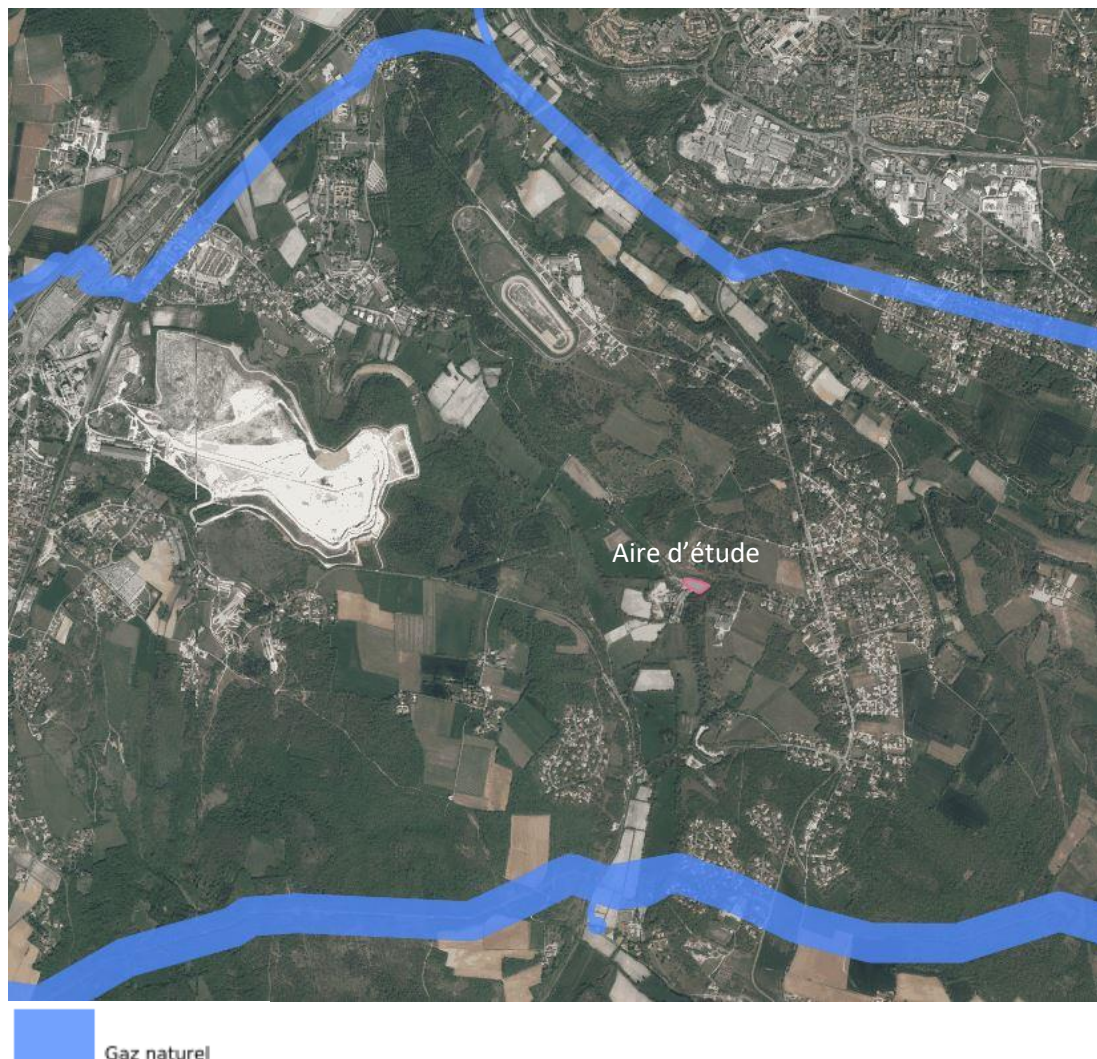
Comme sur l'ensemble du territoire communal, **l'aléa sismique est faible (zone 2)** au sein de l'aire d'étude de la mise en compatibilité du PLU.

Pour les zones 2 de sismicité, des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

III. 4. Un risque lié aux transports de matières dangereuses et aux installations classées

Le risque de transport de matières dangereuses peut se produire pratiquement n'importe où dans le département, ne serait-ce que pour une simple livraison de fioul domestique par exemple. De fait, les axes routiers du département sont tous concernés par ce risque.

La commune de LA COURONNE est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par canalisation de gaz naturel. **Aucune des deux canalisations de gaz présentes sur le territoire communal ne concerne l'aire d'étude.**



Canalisations de matières dangereuses – source : CEREMA

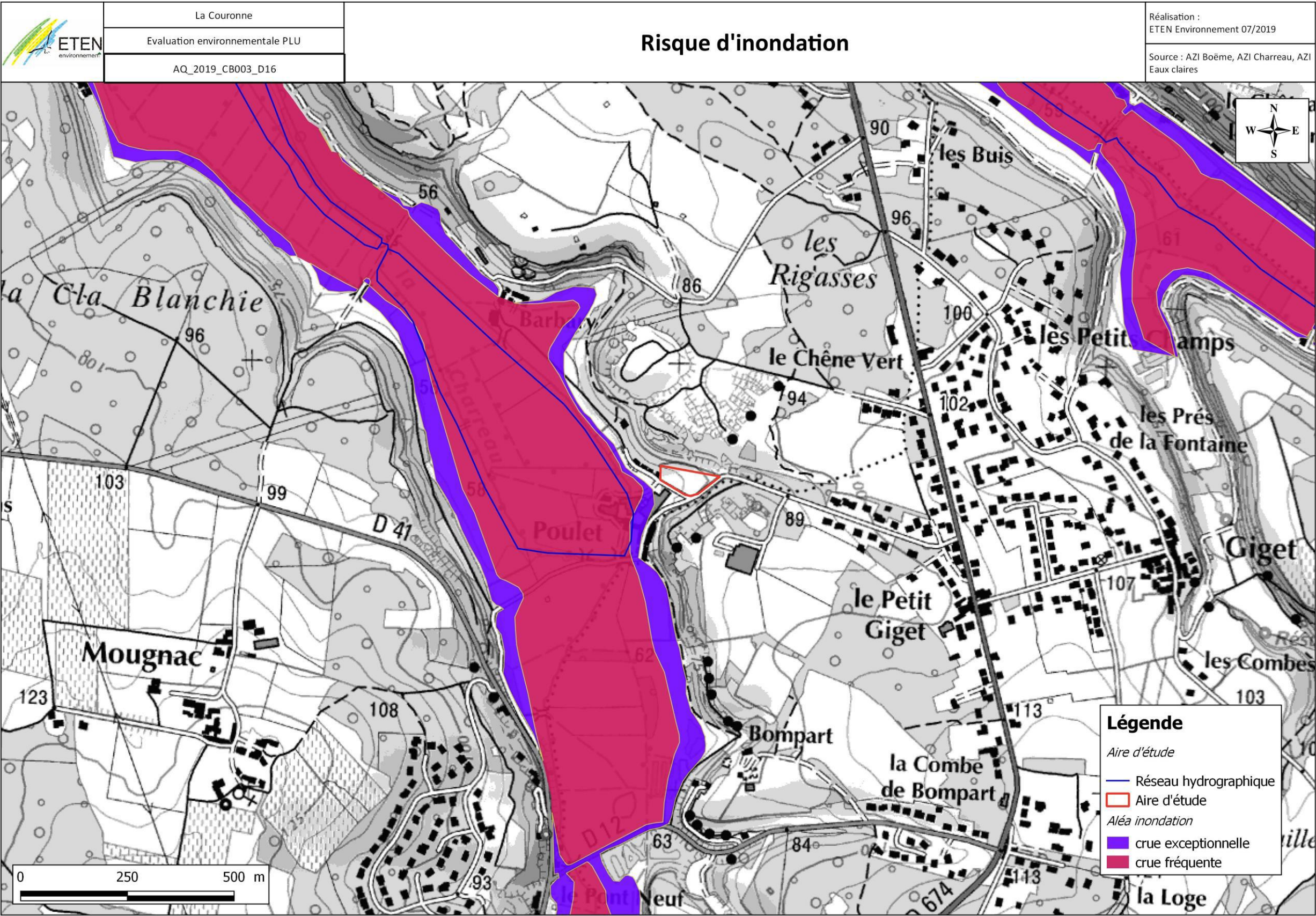
Par ailleurs, la commune accueille :

- Neuf ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- Quatre industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols.

L'aire d'étude n'est actuellement concernée par aucun risque majeur.

Enjeux liés aux Risques majeurs à l'évaluation environnementale du PLUi du Grand Angoulême

Le complément à l'évaluation environnementale a été guidé par le souci constant de veiller à réduire la vulnérabilité des biens susceptibles d'être nouvellement exposés aux aléas concernés.



Carte 14 : Risque inondation

IV. Etat initial - Ambiance sonore et qualité de l'air

Objectif dans le cadre de l'évaluation environnementale : analyse ciblée de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air au niveau de l'aire d'étude.

Une infrastructure à proximité de l'aire d'étude faisant l'objet d'un classement sonore

La loi « Bruit » du 31 décembre 1992 définit plusieurs mesures pour lutter contre le bruit des transports et notamment le classement des infrastructures de transports terrestres. Ce classement constitue un dispositif réglementaire préventif, et se traduit par la classification du réseau de transports terrestres en tronçons auxquels sont affectées une catégorie sonore, ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit ». Toutes les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour doivent être classées, quel que soit leur statut. Ainsi, les infrastructures de transports terrestres sont classées en cinq catégories selon le niveau de bruit qu'elles génèrent (cf. Tableau 3, ci-dessous). L'étendue de la zone concernée autour des infrastructures classées est définie par le niveau de nuisance sonore (en décibel).

Tableau 3 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestres

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence Laeq (6h - 22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h - 6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	$L > 81$	$L > 76$	300 m
2	$76 < L < 81$	$71 < L < 76$	250 m
3	$70 < L < 76$	$65 < L < 71$	100 m
4	$65 < L < 70$	$60 < L < 65$	30 m
5	$60 < L < 65$	$55 < L < 60$	10 m

Selon l'arrête de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de LA COURONNE, le site d'étude n'est pas affecté par les nuisances sonores de la D674 inscrite en catégorie 3 et 4 → largeur affectée par le bruit : respectivement 100 m et 30 m de part et d'autre de la voie :



Une qualité de l'air bonne à La Couronne

L'Association de surveillance de la qualité de l'air (ATMO) dispose de 3 points de mesure de la qualité de l'air et notamment sur la commune de La Couronne. En 2016 et 2017, les indices de qualité de l'air ont été relativement bons sur cette commune.

Enjeux liés à l'ambiance sonore et à la qualité de l'air dans le cadre de la réalisation d'un complément à l'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Grand Angoulême

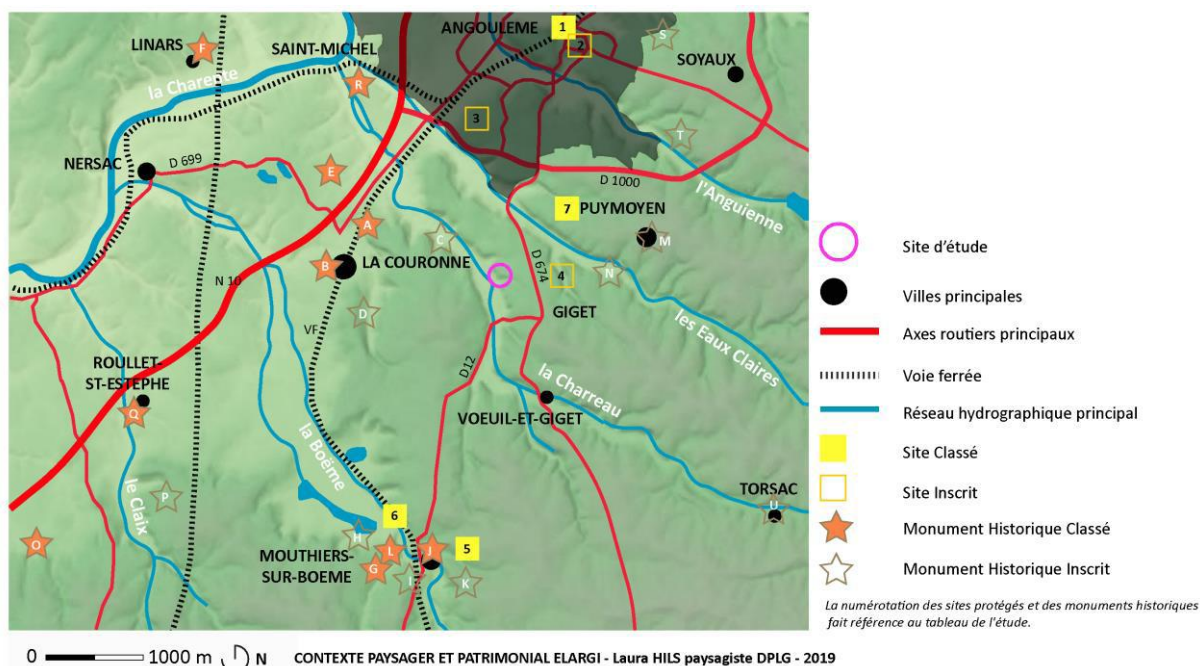
L'ambiance sonore et la qualité de l'air sur le site d'étude ne sont pas vouées à occasionner de dérangements pour la santé des futurs usagers du parking. Cependant, une attention devra être portée sur les potentiels dérangements et nuisances induits par cette aire de stationnement sur les habitations alentours, notamment celles de la Route du Poulet.

V. Etat initial - Paysage et Patrimoines

Objectifs dans le cadre du complément à l'évaluation environnementale :

- Analyse des structures paysagères et des perceptions.
- Analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude à différentes échelles.

V. 1. Analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle élargie (structures, perceptions et sensibilités)



Carte 15 : Contexte paysager et patrimoine à l'échelle du périmètre élargi

V. 1. 1. Contexte paysager général

La Couronne appartient à trois unités paysagères régionales :

- Unité paysagère de l'agglomération d'Angoulême : organisée autour de la ville ancienne, installée sur un éperon rocheux qui surplombe les vallées de la Charente, de la Touvre et de l'Anguienne ; un paysage marqué par l'industrie papetière.
- Unité paysagère des Côtes de l'Angoumois : terres boisées, relief mouvementé constitué d'une série de vallées parallèles marquées également par l'industrie papetière, et forte d'une grande richesse de situations ; bonne découverte de cette unité paysagère par le GR 4 (qui passe non loin du site d'étude).
- Unité paysagère de la vallée de la Basse Charente.

La Couronne se trouve à moins de 10 km au sud d'Angoulême, constituant l'une de ses principales portes d'entrée.

Carte 16 : Contexte paysager et patrimoine élargi

La ville ancienne s'est développée sur des marécages, autour de son église et de son abbaye. Plusieurs infrastructures de déplacement traversent la commune dont la RN 10. Ce réseau viaire à grande échelle a l'avantage de bien la desservir, mais l'inconvénient certain de couper le territoire à plusieurs reprises, rendant sa pratique et sa lecture plus complexes. L'usine Lafarge et un centre commercial sont sur les abords immédiats de la RN 10.

Cinq vallées irriguent le territoire oriental de l'aire d'étude éloignée : les vallées du Claix, de la Boème, de la Charreau, de l'Anguienne et la vallée des Eaux Claires. Ces affluents de la Charente enrichissent localement considérablement le paysage et le cadre de vie. Le site d'étude prend place dans la vallée de la Charreau.

Le relief général est orienté selon un axe Sud-Est / Nord-Ouest. Les reliefs collinéens, découpés par ces vallées principales, descendent en direction de la Charente qui se trouve à quelques kilomètres. Ces variations diversifient les situations dans les perceptions lointaines et lors des parcours du territoire. Le site d'étude se trouve à flanc de coteau de la rive droite de la Charreau à La Couronne et non loin de la commune de Voeuil-et-Giget.

Le riche réseau hydraulique a historiquement permis l'implantation d'activités industrielles papetières d'une part et agricoles d'autre part. On retrouve les terres plutôt fertiles à l'ouest. Autour du château de l'Oisellerie sont cultivés des vignes. Le territoire bénéficie d'ailleurs de l'AOC Fins Bois. De nombreux massifs forestiers (essentiellement constitués de chênes) couvrent la commune, notamment à l'est et au nord. Le site d'étude est largement cerné de bois (bois de fonds de vallée et bois sur les coteaux).

L'histoire de la commune est intimement liée à l'exploitation de son sol et à la présence du cimentier Lafarge depuis les années 1930. On recense plusieurs carrières sur le territoire.

La Couronne offre de vastes espaces naturels (vallées et bois) et agricoles qui contrastent avec des paysages fortement urbanisés (centre-ville relativement dense, zones commerciales, hameaux, lotissements de plusieurs époques...).

V. 1. 2. Patrimoines

Nom communes	Numérotation	DENOMINATION MH	INSCRIT	CLASSE	Numérotation	DENOMINATION SITE	SITE INSCRIT	SITE CLASSE
ANGOULEME					1	LES RENFARTS, LA CEINTURE DE VOIES ET PROMENADES, LES GLACS IMMEDIATS EXTERIEURS A L'ENCEINTE		X
					2	LES QUARTIERS ANCIENS	X	
					3	LA COLLINE SAINT-MARTIN	X	
					4	VALLEES DES EAUX CLAIRES	X	
LA COURONNE		A Ancienne abbaye Notre-Dame de la Couronne	X	X				
		B Eglise Saint-Jean-Baptiste		X				
		C Maison Lacroix	X					
		D Moulin à papier de la Courade	X					
		E Château de l'Osellerie	X	X				
LINARS		F Eglise Saint-Pierre		X				
MOUTHIERS SUR BOEME		G Abri de la Chaire à Calvin		X				
		H Château de la Foy	X					
		I Croix de carrefour	X					
		J Eglise Saint-Maire		X				
		K Logis de Forge	X					
		L Retranchement préhistorique du Camp aux Anglais		X				
					5	LE CHATEAU DE FORGE, L'ETANG ET LES RIVES DE LA BOEME		X
					6	LES PLATANES ET LA TERRASSE DE ROCHANDRY		X
PUYMOYEN		M Eglise Saint-Vincent	X					
		N Moulin à papier du Verger	X					
					7	LES ROCHERS QUI DOMINENT LA VALLEE DES EAUX CLAIRES ENTRE CHAMOUILLARD ET ROCHEFORT		X
					4	VALLEES DES EAUX CLAIRES	X	
ROULLET SAINT ESTEPHE		O Dolmen de la Boucharderie		X				
		P Domaine de la forêt	X					
		Q Eglise Saint-Cybard de Roulet		X				
SAINT MICHEL		R Eglise Saint-Michel		X				
SOYAUX		S Eglise de Saint-Mathieu	X					
		T Logis de Frégeneuil	X					
TORSAC		U Eglise Saint-Aignan de Torsac	X					
VOEUIL					4	VALLEES DES EAUX CLAIRES	X	

Tableau 4 : Tableau du patrimoine protégé (MH et sites)

Le patrimoine naturel et bâti est riche. On compte sur la commune plusieurs éléments protégés :

- L'ancienne abbaye (A sur la carte) : éléments comprenant ruines, église, bâtiment conventuel, grille, clôture, site archéologique inscrits et classés Monument Historique, datant des 12^e, 13^e et 18^e siècles, propriété du Département, de la commune et privée. Ce site protégé est en lien avec l'usine Lafarge (façade du site continue avec l'usine). Le monument est perceptible depuis la route qui passe devant mais aucun enjeu n'est à relever par rapport au site d'étude (relief, masque, distance).
- L'église Saint-Jean-Baptiste (B sur la carte) : édifice doté d'une flèche conique à écaille (juste restaurée), datant des 11^e et 12^e siècles, classé Monument Historique. Il arrive de percevoir l'église depuis les hauteurs de la commune. Mais, il est impossible de percevoir simultanément la flèche de l'église et le site d'étude.
- La maison Lacroix au Moulin de Cothiers (C sur la carte et MH proche du site) : maison bourgeoise avec dépendances et jardins, inscrits Monument Historique, datant du premier quart du 20^e siècle et témoins de l'industrie papetière. Cette maison n'entre pas en co-visibilité avec le site d'étude et n'est pas perceptible depuis le site.
- Le moulin à papier de La Courade (D sur la carte) : moulin et logements des ouvriers, inscrits Monument Historique, datant du deuxième quart du 19^e siècle. Cette ancienne usine à papier et cartonnerie n'entre pas en co-visibilité avec le site d'étude et n'est pas perceptible depuis le site.
- Le château de l'Oisellerie (E sur la carte) : château et jardin avec éléments d'architecture, éléments classés et inscrits Monument Historique, datant des 16^e, 17^e et 18^e siècles, propriété du Département et accueillant un lycée agricole. Ce lieu d'exception se trouve de l'autre côté de la RN 10. Il n'entretient aucun lien visuel avec le site d'étude.

Tous les autres Monuments Historiques ne représentent aucun enjeu particulier par rapport au site d'étude. Ils sont détournés de l'assiette visuelle du projet par le relief, la distance, l'enclavement etc. Il en est de même pour les sites protégés d'Angoulême, Puymoyen, Vœuil-et-Giget et Mouthiers-sur-Boëme.

Synthèse à l'échelle élargie :

- La proximité d'Angoulême et du centre-ville de La Couronne sont à noter mais il n'y a pas d'échange visuel avec le site d'étude.
- Il n'y a pas de perception visuelle du site d'étude depuis le périmètre éloigné ; celui-ci est isolé dans la vallée de la Charreau.
- L'accessibilité au site d'étude est assez confidentielle, par une route secondaire à l'écart des grands axes de déplacement.
- Il n'y a pas d'enjeu par rapport au patrimoine protégé.

Illustrations photographiques - échelle élargie - Auteur photos Laura HILS



**La RN 10 axe majeur de déplacement. Pas de perception du site.
Puis centre ville de La Couronne, pas de perception du site non plus.**



Vallonnements boisés caractéristiques.



Zone résidentielle des abords d'Angoulême.



Usine Lafarge, à l'entrée de La Couronne.



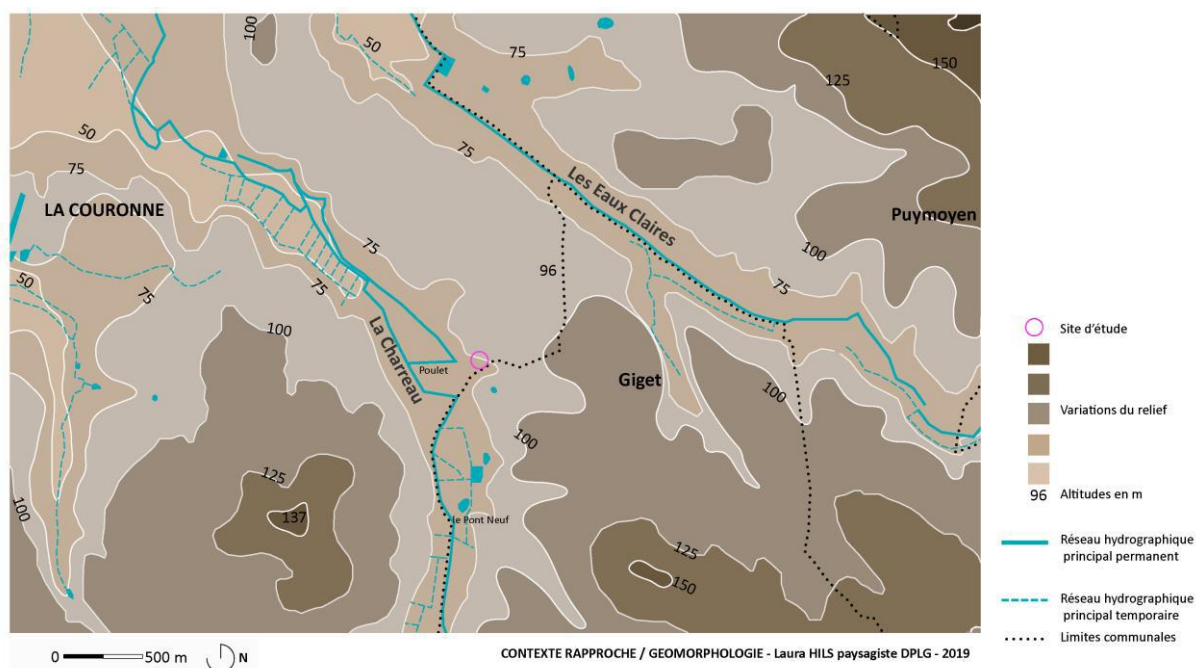
Nombreux réseaux et infrastructures. Ici la voie ferrée.



Vues de l'Ancienne Abbaye et de l'Eglise de La Couronne, Monuments historiques. Sans enjeu.



V. 2. Analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle rapprochée (structures, perceptions et sensibilités)



Carte 17 : Géomorphologie du périmètre rapproché

L'échelle rapprochée nous permet de mieux évaluer les structures et composantes paysagères et patrimoniales entre 1 et 2 km en moyenne autour du site.

Le relief varie entre 50 et 150 mètres d'altitude aux alentours, oscillant entre les vallées des Eaux Claires au nord et de la Charreau au sud.

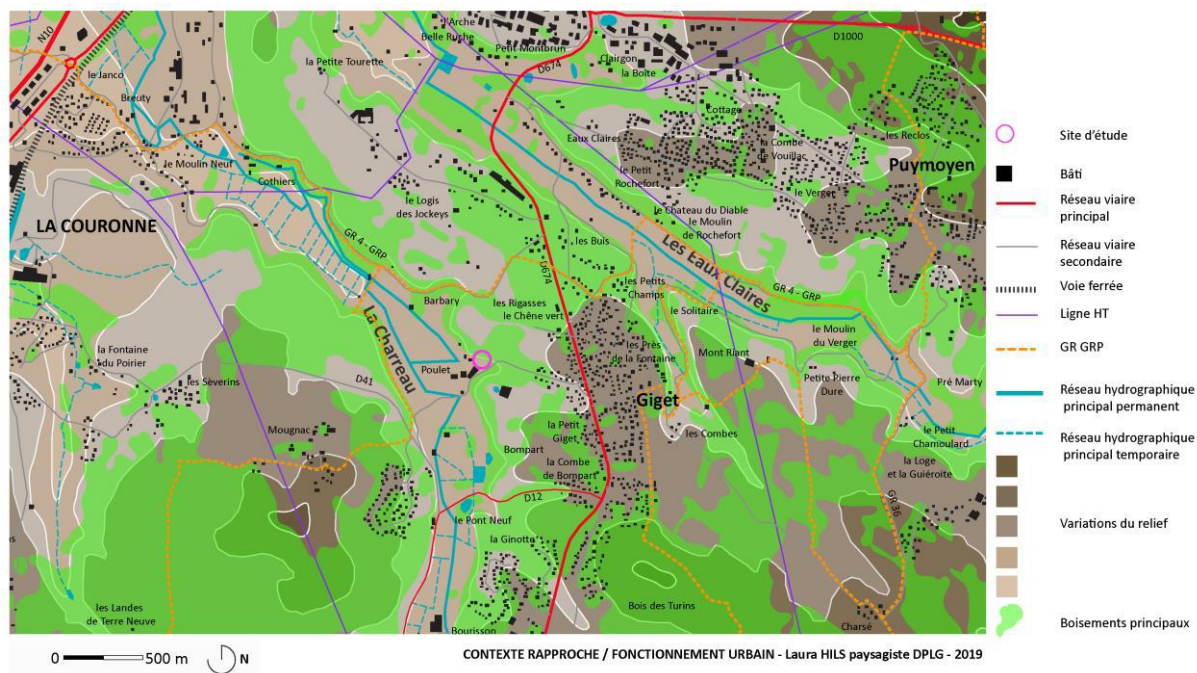
Ces variations du relief sont largement perceptibles autour du site, de manière resserrée, notamment en empruntant les axes de déplacement. On passe des hauteurs aux fonds de vallée sur de courtes distances.

La vallée des Eaux Claires n'entretient pas de lien visuel avec celle de la Charreau malgré leur proximité. La vallée de la Charreau est une vallée assez encaissée.

Le site d'étude est ainsi confiné dans la vallée de la Charreau et les perceptions potentielles visuelles de ce lieu sont réduites aux plateaux et versants qui encadrent le cours d'eau.

Néanmoins, la forte couverture forestière associée au relief local (notamment ses ourlets) d'une part, et l'implantation du site d'étude dans un pli du relief d'autre part, réduisent la visibilité sur la parcelle à l'étude. Certes des vues potentielles existent sur la vallée depuis les hauteurs de Mognac par exemple et le Pont Neuf. Mais elles ont pour premier plan une riche végétation.

La partie la plus élevée du relief se trouve à l'est, mais aucun enjeu visuel n'est à relever.

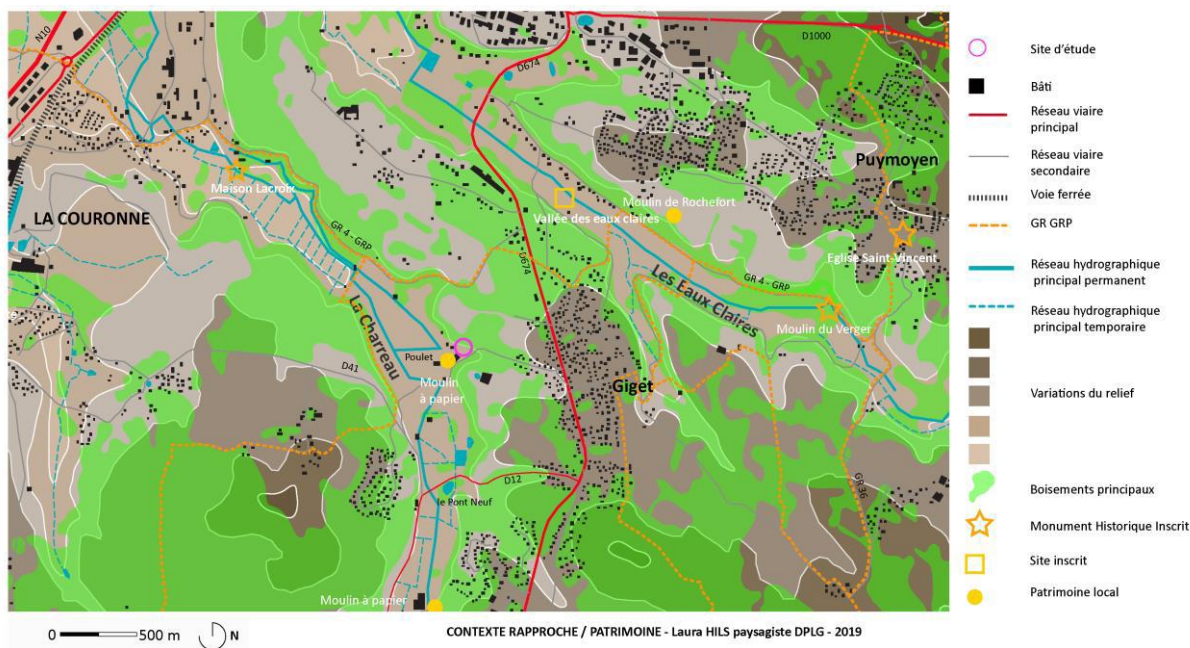


Carte 18 : Géomorphologie du périmètre rapproché

Le site d'étude est au lieu-dit Poulet sur la commune de La Couronne. Ce hameau de quelques maisons, composé de bâtiments anciens et plus récents, accueille aussi des bâtiments d'activités (IDEATEC – IDEMECA). Son accessibilité est assurée par une voie relativement étroite, qui traverse la rivière et relie la RD 674 à la RD 41, entre La Couronne et Vœuil-et-Giget. Ce secteur urbain est assez isolé des cœurs de ville et dans un environnement très naturel (prairies, bois, cultures alentours). L'urbanisation est linéaire le long de la voie principale et de l'impasse associée.

L'aire d'étude rapprochée présente un développement résidentiel marqué mais dans un territoire qui a su préserver de grandes zones naturelles (coteaux, vallées, boisements...).

La partie ouest de l'aire d'étude présente deux noyaux d'habitat sur les hauteurs. Aucun de ces secteurs n'a de vue sur le site d'étude. La partie est, sur le vaste plateau qui surplombe la vallée de la Charreau, n'offre pas non plus de fenêtre visuelle sur le site d'étude. L'urbanisation est forte sur cette partie du territoire mais sans lien avec le projet. Le chemin de Grande Randonnée qui passe à proximité du site en deux endroits ne découvre aucune vue directe non plus (distance, relief, végétation).



Carte 19 : Patrimoine du périmètre rapproché

Pour parfaire l'analyse élaborée à l'échelle élargie, la carte, ci-dessus, détaille la situation des éléments de patrimoine principaux.

Le Monument Historique le plus proche se trouve à plus d'un kilomètre dans cette même vallée. Cet élément est isolé visuellement. Il en est de même pour les Monuments Historiques et site protégé qui se trouvent un peu plus loin.

A noter la présence, discrète, d'un ancien moulin à papier dans le hameau de Poulet, comme il en existe de nombreux dans ces paysages. Il n'est pas à proximité immédiate du site d'étude et même si l'enjeu serait réduit (car il existe déjà une co-visibilité entre des bâtiments d'activités type hangars et cet élément de patrimoine) il n'y a pas de co-visibilité existante.

Synthèse à l'échelle rapprochée :

- ***La vallée de la Charreau est une vallée relativement encaissée et isolée sur cette partie.***
- ***De nombreux boisements et une géomorphologie isolent le site.***
- ***Un seul axe de déplacement dessert le lieu-dit Poulet.***
- ***Aucun enjeu n'a été relevé à cette échelle.***

Illustrations photographiques - échelle rapprochée - Auteur photos Laura HILS



Parcours de la RD 41, pas de vues sur le site ; secteur vallonné et fortement boisé.



Lotissement au Pont Neuf, pas de perception du site. Vallée de la Charreau, très boisée.



RD 41 à hauteur de la vallée et du site, pas de perception du lieu dit Poulet.



Pas de perception semi éloignée du site depuis la vallée de la Charreau et depuis les coteaux boisés alentours.

Illustrations photographiques - échelle rapprochée - Auteur photos Laura HILS



Route de Poulet vers la RD 674, boisée.



RD 674 à hauteur de Giget.



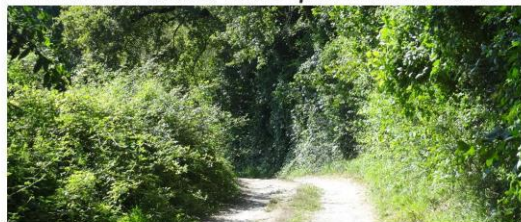
RD 674 plus au sud.



Plateau boisé et sans vues depuis l'ouest de la RD 674.



Plateau boisé et sans vues depuis l'ouest de la RD 674 ; anciennes carrières.



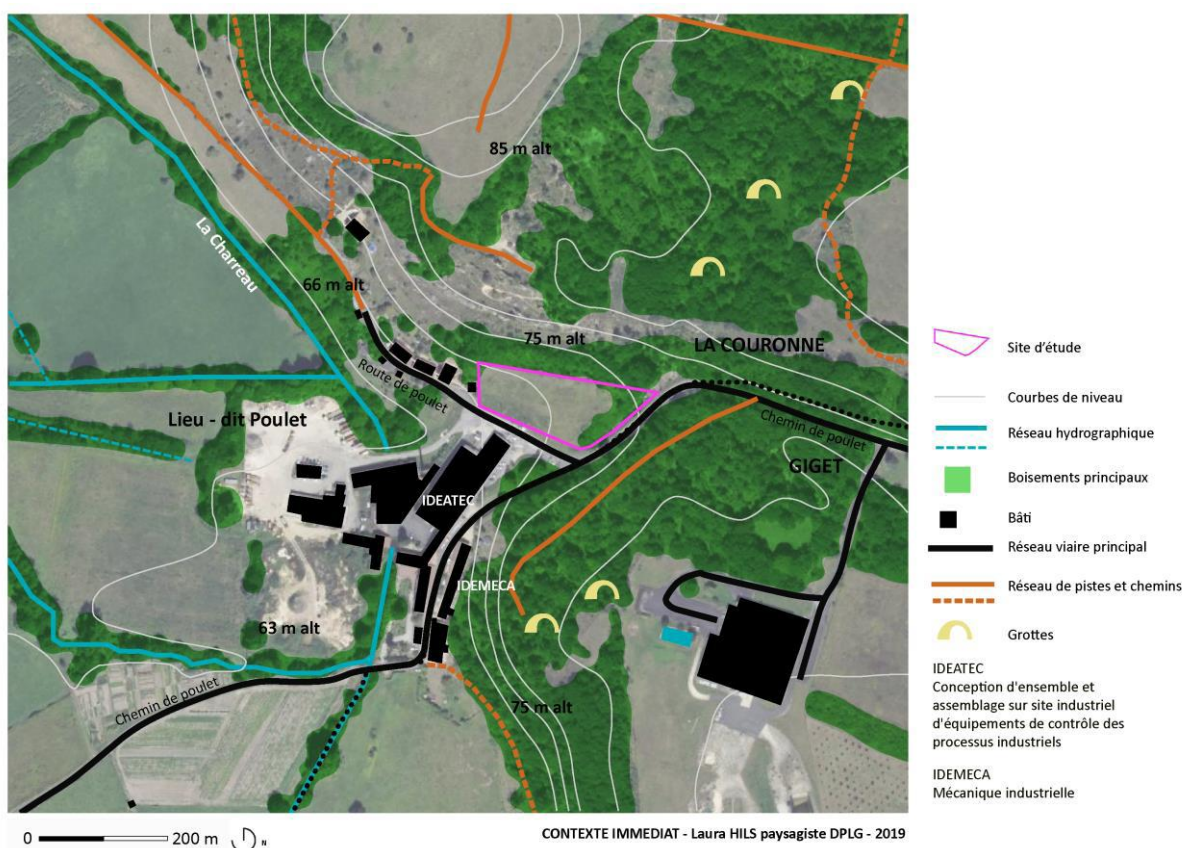
Chemin de GR dans la vallée de la Charreau, pas de perception du site.



Vue panoramique depuis les hauteurs de La Couronne à l'ouest ; pas de perception du lieu-dit Poulet.

V. 3. Analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle du site (structures, perceptions et sensibilités)

Les échelles d'étude précédentes ont écarté de potentiels enjeux paysagers et patrimoniaux. Cette dernière échelle permet d'appréhender le site lui-même et de rendre compte des éventuels enjeux paysagers et patrimoniaux plus localement.



Carte 20 : Contexte immédiat

La parcelle à l'étude prend position sur un versant de la vallée et dans un renforcement du relief. La pente est douce mais marquée en direction de la rivière et de l'usine IDEATEC en contrebas. Le relief varie grosso modo entre 65 et 75 mètres d'altitude. Une végétation épaisse environne la parcelle, sauf au sud au niveau de la « route de Poulet ».

La roche est perceptible (nombreux blocs de pierre à proximité). On dénombre plusieurs grottes alentours.

La route principale, qui suit le relief (réseau secondaire, et aussi dénommé « chemin de Poulet ») passe sur la limite est de la parcelle, et ouvre des vues semi-directes (ponctuation végétale). Cet axe plutôt étroit (resserrement au niveau du bâti ancien et de la rivière) traverse le hameau et dessert les quelques maisons habitées et bâtiments d'activités.

La qualité du bâti est très hétérogène. L'ancien moulin à papier côtoie de grands hangars. Une petite série de maisons siège en limite ouest de la parcelle, le long d'une impasse.

La rivière n'est pas accessible depuis l'espace public et non perceptible.

La parcelle d'étude est à découvert. A un ou deux arbres près, elle présente une surface enherbée en pente plus ou moins marquée, utilisée ponctuellement pour le stationnement du personnel de

l'usine. Une ligne électrique borde sa limite sud, côté route. Ses abords sont non aménagés. Une épaisse lisière forestière au nord et dans la partie haute présente un intérêt paysager avéré.

Les enjeux paysagers et patrimoniaux concernent principalement la parcelle et ses abords directs. Cette parcelle n'est perceptible que depuis le réseau routier local (très ponctuellement) et le voisinage bâti (qui n'a pas de vue directe dessus).

Plus spécifiquement, les enjeux paysagers et actions recommandées sont :

- la protection du caractère paysager de la limite nord (partie haute et boisée) par le respect d'une zone tampon suffisamment large sans aucun aménagement à cet endroit-là ;
- l'évitement d'un aménagement trop urbain (voirie, plantations horticoles, mobilier etc.) de la parcelle et de ses limites ;
- l'intégration du parking paysager dans cette séquence de vallée (respect des variations du relief, traitement paysager de la problématique du pluvial etc.) : implantation du parking en limite de voirie et en zone basse, traitements paysagers naturels (essences locales, gestion de la pente naturelle, choix de matériaux locaux et durables...) accompagnant les voies de circulation et stationnements, choix d'une implantation en harmonie avec le relief (éviter les terrassements trop importants, les traitements trop artificiels), limitation de l'imperméabilisation.

Synthèse à l'échelle du site :

- ***des enjeux paysagers de protection, de valorisation et d'aménagement qualitatif, très locaux (à l'échelle de la parcelle et de son voisinage immédiat).***

Illustrations photographiques - échelle du site - Auteur photos Laura HILS



Lieu-dit Poulet, bâti ancien au bord de la Charreau.



Rue principale du lieu-dit assez étroite.



Usine.



Usine.



Maison voisine du site.



Vue en direction de l'usine.



Usine Ideatec - Idemeca.



Portail ancien en bord de rivière.

Illustrations photographiques - échelle du site - Auteur photos Laura HILS



**La parcelle depuis la route de Poulet.
Pente générale perceptible.**



La parcelle depuis son angle nord-ouest ; maisons voisines et lisière boisée.



La parcelle depuis la route de Poulet au sud.



La parcelle depuis sa limite orientale.



Vue panoramique de la parcelle depuis son angle nord-ouest : prairie en pente et lisières boisées.



De l'autre côté de la route, l'usine.



Vue panoramique de la parcelle depuis son angle nord-est : usine en contrebas, prairie en pente et lisières boisées.

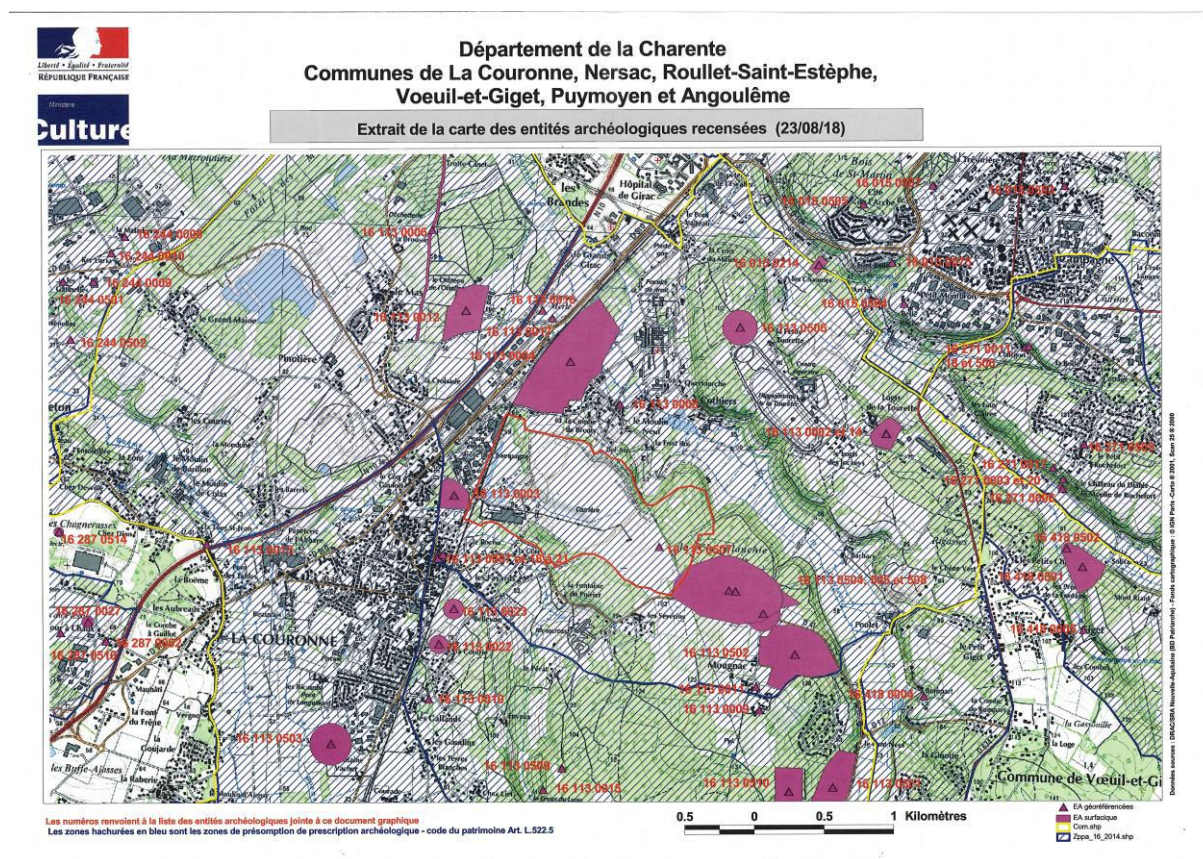
V. 4. Sensibilités archéologiques

La commune détient un patrimoine archéologique certain qui couvre plusieurs périodes.

Aucune entité archéologique n'a été recensée sur le site (carte datant de 2018 – en attente donnée 2019 DRAC).

En vertu du Code du Patrimoine, livre V, en cas de « modification substantielle du projet ou des connaissances archéologiques de l'Etat sur le territoire de la commune (art. L. 522-4) », la DRAC peut être amenée à émettre une prescription sur ce terrain avant l'expiration du délai de 5 ans.

Par ailleurs, l'art. L. 531-14 s'applique avec l'obligation de déclaration de tout vestige archéologique qui pourrait être découvert à l'occasion de travaux.





Base Patriarche

Commune (s) : ANGOULEME;LA
COURONNE;NERSAC;PUYMOYEN;ROULLET-SAINT-ESTE
PHE;VUIL-ET-GIGET

Département(s) : CHARENTE

Nombre d'entités : 64

24/08/2018

Numéro de l'entité	Description
16 015 0026	21737 / 16 015 0026 / ANGOULEME / / Fontgrave, Baconneau / aqueduc / Epoque indéterminée
16 015 0075	21744 / 16 015 0075 / ANGOULEME / / Font-Belle / aqueduc / Epoque indéterminée
16 015 0078	21746 / 16 015 0078 / ANGOULEME / / Baconneau / aqueduc / Epoque indéterminée
16 015 0132	15436 / 16 015 0132 / ANGOULEME / Beauregard / / maison / Epoque contemporaine
16 015 0214	29158 / 16 015 0214 / ANGOULEME / / Moulin de Montbron / moulin à eau / Epoque moderne - Epoque contemporaine
16 015 0503	11340 / 16 015 0503 / ANGOULEME / Pierre Levée / Paroisse Saint-Martial / menhir / Néolithique
16 015 0504	11351 / 16 015 0504 / ANGOULEME / L'Arche / Paroisse Saint-Martin / occupation / Néolithique
16 015 0505	11352 / 16 015 0505 / ANGOULEME / La petite Garenne / Lotissement de l'Arche, paroisse Saint-martin / occupation / Néolithique
16 015 0507	11354 / 16 015 0507 / ANGOULEME / La Trésorière / Paroisse Saint-martin / occupation / Néolithique
16 113 0002	6983 / 16 113 0002 / LA COURONNE / / La Tourette / production métallurgique / Age du fer
16 113 0003	6984 / 16 113 0003 / LA COURONNE / Abbaye Notre-Dame de La Couronne / L'Abbaye / monastère / Moyen-âge classique
16 113 0004	6985 / 16 113 0004 / LA COURONNE / / Les Joncauds ou Les Jonco / cimetière / Gallo-romain

16 113 0006	6987 / 16 113 0006 / LA COURONNE / Chemin des Anglais / Chemin de La Croisade / voie / Gallo-romain
16 113 0007	6988 / 16 113 0007 / LA COURONNE / Eglise Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean de la Palud / Bourg / église / Haut moyen-âge
16 113 0008	6989 / 16 113 0008 / LA COURONNE / Chapelle Notre-Dame de Breuty / Breuty / chapelle / Moyen-âge ?
16 113 0009	6990 / 16 113 0009 / LA COURONNE / Chapelle Saint-Nicolas de Mognac / Mognac / chapelle / Moyen-âge classique
16 113 0010	6991 / 16 113 0010 / LA COURONNE / Maison forte des Gallands / Les Gallands / habitat / Bas moyen-âge
16 113 0011	6992 / 16 113 0011 / LA COURONNE / Logis de Mognac / Mognac / habitat / Bas moyen-âge
16 113 0012	6993 / 16 113 0012 / LA COURONNE / Château de L'Oisellerie / L'Oisellerie / château fort / Bas moyen-âge
16 113 0013	6994 / 16 113 0013 / LA COURONNE / Manoir de La Tour Saint-Jean / La Tour Saint-Jean / habitat / Bas moyen-âge
16 113 0014	19571 / 16 113 0014 / LA COURONNE / / La Tourette / Gallo-romain / four
16 113 0015	23459 / 16 113 0015 / LA COURONNE / / Creux du Loup / occupation / Age du bronze
16 113 0016	24135 / 16 113 0016 / LA COURONNE / Chantemerle / chantemerle / occupation / Age du bronze final
16 113 0017	24136 / 16 113 0017 / LA COURONNE / Chantemerle / Chantemerle / occupation / Gallo-romain
16 113 0018	28664 / 16 113 0018 / LA COURONNE / / Place de la Mairie / cimetière / Haut moyen-âge
16 113 0019	28665 / 16 113 0019 / LA COURONNE / / Place de la Mairie, parvis de l'église / cimetière / Bas moyen-âge
16 113 0020	28666 / 16 113 0020 / LA COURONNE / / Place de la mairie / cimetière / Epoque moderne
16 113 0021	28667 / 16 113 0021 / LA COURONNE / / Place de la MAIRIE / habitat / Bas moyen-âge

16 113 0022	28668 / 16 113 0022 / LA COURONNE / / La Contrie / habitat / Age du fer - Gallo-romain
16 113 0023	28669 / 16 113 0023 / LA COURONNE / / La Contrie / espace funéraire / aire cultuelle ? / Age du bronze - Age du fer
16 113 0501	9565 / 16 113 0501 / LA COURONNE / La Combe-à-Rolland / Le Pont-Neuf / occupation / Paléolithique supérieur
16 113 0502	9566 / 16 113 0502 / LA COURONNE / Station du Pont-Neuf / Le Pont-Neuf ; Mognac / occupation / Paléolithique supérieur
16 113 0503	10014 / 16 113 0503 / LA COURONNE / / La Fontaine Vacher / occupation / Néolithique
16 113 0504	10015 / 16 113 0504 / LA COURONNE / / Bois de la Croix Blanche / atelier de taille / Paléolithique moyen
16 113 0505	10016 / 16 113 0505 / LA COURONNE / / Bois de Mognac / occupation / Néolithique
16 113 0506	10017 / 16 113 0506 / LA COURONNE / / La Petite Tourette / occupation / Néolithique
16 113 0507	17203 / 16 113 0507 / LA COURONNE / Carrière Lafarge / Bois de la Croix Blanche - La Cla Blanchie / atelier de taille / Néolithique récent - Néolithique final
16 113 0508	20029 / 16 113 0508 / LA COURONNE / / Bois de la Croix Blanche / atelier de taille / Néolithique final - Age du bronze ancien
16 113 0509	23460 / 16 113 0509 / LA COURONNE / / Bois Brulé / occupation / Néolithique
16 113 0510	23461 / 16 113 0510 / LA COURONNE / / Le Giraudeau / occupation / Paléolithique - Néolithique
16 244 0006	10050 / 16 244 0006 / NERSAC / / Pombretton / funéraire / Gallo-romain
16 244 0008	18347 / 16 244 0008 / NERSAC / Léproserie Saint-Roch de Pontbreton / La Maladrerie - Les Agriers - La Sergente / léproserie / Moyen-âge classique
16 244 0009	22193 / 16 244 0009 / NERSAC / / Les Gâtinelles / cimetière / Haut moyen-âge
16 244 0010	27263 / 16 244 0010 / NERSAC / LGV SEA 1 - Phase 26 - La Sergente - Ker Lucia / La Sergente - Ker Lucia / occupation / Bas moyen-âge - Epoque moderne

Enjeux liés au Paysage et au Patrimoine dans le cadre d'un complément à l'évaluation environnementale du PLUi :

L'élaboration a été guidée par le souci constant d'évaluer et de prendre en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux à différentes échelles assurant la bonne intégration future du projet de stationnements paysagers.

Aucun enjeu paysager et/ou patrimonial majeur aux aires d'étude éloignée et rapprochée n'a été relevé. Le site est confidentiel et non perceptible depuis les environs.

Il est au cœur du hameau de Poulet, dans un environnement bâti hétérogène plus ou moins qualitatif, cerné de nature.

Les enjeux paysagers concernent l'échelle d'étude immédiate :

- le maintien du caractère naturel et paysager de la parcelle ;***
- le respect de la lisière boisée au nord et sa mise à distance ;***
- un traitement paysager durable, prenant en compte la nature singulière de la parcelle (parcelle en pente, dominant le hameau en partie, avec une route et des maisons en voisinage) ;***
- un traitement paysager de la question liée au pluvial ;***
- l'évitement de terrassements trop importants.***

Quant à la procédure de diagnostic archéologique, elle est indépendante de cette étude. A noter que le projet de l'aire de stationnements donnera ou ne donnera pas lieu (en attente réponse DRAC) d'une prescription de mesures d'archéologie préventives. S'il ne donne pas lieu à une prescription, des découvertes fortuites au cours des travaux sont néanmoins possibles. Dans ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et aux délits contre les biens (articles 322-1 et 322-2 du code pénal), le service régional de l'archéologie, conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, devra être immédiatement prévenu.

VI. Synthèse de l'état initial

Le tableau, ci-dessous, synthétise les enjeux environnementaux identifiés sur l'aire d'étude de la mise en compatibilité du PLU.

Tableau 5 : Synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur l'aire d'étude de la mise en compatibilité du PLU

MILIEU			CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	ENJEUX ASSOCIES
MILIEU AQUATIQUE	Contexte hydrographique		L'aire d'étude se trouve sur le bassin versant de La Charreau	Ne pas faire entrave aux orientations des documents d'aménagement et de gestion des eaux et veiller à prendre en compte les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par ceux-ci pour le milieu récepteur
			Secteur localisé au sein du SAGE Charente	
	Masses d'eau concernées	Masse d'eau superficielle	La masse d'eau rivière concernée par le projet est « La Charreau » (FRFRR332_2).	
		Masses d'eau souterraine libre au droit du projet et/ou masses d'eau alimentant le territoire communal en eau potable	FRFG093 – Calcaires, grès et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde FRFG076 – Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomanién/cénomanién libre	
	Qualité des masses d'eau concernées		Masse d'eau superficielle « La Charreau » (FRFRR332_2) Etat écologique médiocre - Objectif de bon état écologique potentiel reporté à 2027 Bon état chimique Masse d'eau souterraine affleurante « FRFG093 – Calcaires, grès et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde » Etats quantitatif et chimique mauvais Objectif de bon état pour 2027 Masse d'eau souterraine affleurante « FRFG076 – Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomanién/cénomanién libre » Etat quantitatif bon Etat chimique mauvais – Objectif de bon état chimique pour 2027	
MILIEU NATUREL	Mesures de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine biologique	Périmètres réglementaires	1 site Natura 2000 concerne directement l'aire d'étude de la mise en compatibilité du PLU : Le site « FR5400413 – Vallées calcaires péri-angoumoises »	Prendre en compte les enjeux de conservation des périmètres liés au Patrimoine naturel et notamment le site Natura 2000 : protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire
		Périmètres d'inventaire	L'aire d'étude est : - bordée au nord par la ZNIEFF de type 1 « Chaumes de la Tourette » ; - concernée entièrement par la ZNIEFF de type 2 « Vallées calcaires péri-angoumoises ».	
	Patrimoine biologique	Habitats naturels	Présence d'habitat naturel d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude	Veiller à la préservation des enjeux liés aux milieux naturels sensibles : habitats d'espèces protégées
		Faune-Flore	Présence d'une espèce faunistiques protégée et patrimoniale au sein de l'aire d'étude : l'Azuré du serpolet	
			Aucune espèce floristique protégée inventoriée au sein de l'aire d'étude liée aux inventaires de terrain	
		Zones humides	Aucune zone humide floristique identifiée sur l'aire d'étude liée aux inventaires de terrain	
	Trame verte et bleue		Aire d'étude jouant un rôle au sein de la Trame verte et bleue notamment pour les déplacements de l'Azuré du Serpolet (rôle de corridor écologique)	Prendre en compte les enjeux liés à la Trame verte et bleue et notamment la préservation des corridors écologiques
NUISANCES ET RISQUES	Risques naturels et technologiques		Risques présents sur l'aire d'étude : - Aléa inondations (risque très faible) - Aléa Retrait-gonflement des argiles (intensité faible) - Aléa sismique (intensité faible) - Aléa transports de matières dangereuses et aux installations classées (risque très faible)	Veiller à réduire la vulnérabilité des biens et personnes susceptibles d'être nouvellement exposés aux aléas concernés
	Ambiance sonore		Ambiance sonore très faible sur l'aire d'étude du fait de l'éloignement avec la D674 classée en catégorie 3 et 4 au bruit	Limiter la vulnérabilité de la population exposée aux nuisances sonores inventoriées

MILIEU		CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	ENJEUX ASSOCIES
<u>PATRIMOINE PAYSAGER ET CULTUREL //</u> <u>TOPOGRAPHIE</u>	Paysage	- Il n'y a pas de perception visuelle du site d'étude depuis le périmètre éloigné ; celui-ci est isolé dans la vallée de la Charreau. - Il n'y a pas d'enjeu paysager à l'échelle du périmètre éloigné. - Il n'y a pas d'enjeu paysager et patrimonial à l'échelle du périmètre rapproché non plus : vallée de la Charreau relativement encaissée sur cette partie, nombreux boisements et géomorphologie qui isolent le site. - Il y a des enjeux paysagers modérés à l'échelle de la parcelle et de son voisinage immédiat : enjeux de protection, de valorisation et d'aménagement qualitatif.	Les enjeux paysagers et actions recommandées sont : - la protection du caractère paysager de la limite nord (partie haute et boisée) par le respect d'une zone tampon suffisamment large sans aucun aménagement à cet endroit-là ; - l'évitement d'un aménagement trop urbain (voirie, plantations horticoles, mobilier etc.) de la parcelle et de ses limites ; - l'intégration du parking paysager dans cette séquence de vallée (respect des variations du relief, traitement paysager de la problématique du pluvial etc.) : implantation du parking en limite de voirie et en zone basse, traitements paysagers naturels (essences locales, gestion de la pente naturelle, choix de matériaux locaux et durables...) accompagnant les voies de circulation et stationnements, choix d'une implantation en harmonie avec le relief (éviter les terrassements trop importants, les traitements trop artificiels), limitation de l'imperméabilisation.
	Patrimoine culturel et archéologique	- Sans enjeu vis-à-vis du patrimoine protégé. - A priori sans enjeu vis-à-vis du patrimoine archéologique (en attente mises à jour données).	Informer le service régional de l'archéologie pour toute découverte fortuite lors de travaux.

VII. Méthode d'élaboration de l'état initial de l'environnement

L'évaluation environnementale étant proportionnelle à l'objet de la mise en compatibilité, il s'agit dans un premier temps, d'identifier **les thématiques environnementales susceptibles d'avoir une relation d'interaction avec les modifications apportées au PLU de LA COURONNE dans le cadre de cette déclaration de projet**. L'état initial de l'environnement s'appuie sur plusieurs thématiques environnementales :

- le milieu aquatique ;
- le milieu naturel ;
- les risques majeurs ;
- l'ambiance sonore ;
- le paysage.

VI. 1. Méthode d'analyse globale : Formulation d'enjeux territorialisés et hiérarchisés

VI. 1. 1. Formulation d'enjeux territorialisés

L'analyse des différentes thématiques environnementales a pour objectif de déboucher sur la formulation d'enjeux territorialisés. Conformément à la directive européenne EIPPE et le code de l'urbanisme, une attention particulière est accordée, dans le cadre de l'évaluation environnementale, aux « *zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document d'urbanisme* » ainsi qu'aux « *zones revêtant une importance particulière pour l'environnement* ». Ainsi, dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de LA COURONNE, deux secteurs ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Le site du projet de développement urbain et plus particulièrement le secteur soumis à modifications identifiés comme « *Zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document d'urbanisme* » ;
- Les zones à enjeux en matière de biodiversité, de prévention des risques, de protection des ressources en eaux, souvent extérieures au projet mais pour lesquelles des incidences indirectes peuvent se produire (zones inondables, site Natura 2000, périmètres de protection de captages).

VI. 1. 2. Formulation d'enjeux hiérarchisés

L'analyse des différentes thématiques environnementales a également pour objectif de déboucher sur la formulation d'enjeux hiérarchisés. Ainsi, afin de définir et hiérarchiser les enjeux de l'aire d'étude, chaque thématique a fait l'objet d'une analyse multithématique :

- Les atouts et faiblesses propres à chaque thématique ont été étudiés ;
- Les opportunités et menaces propres à chaque thématique ont été prises en compte.

Le bilan de cette analyse a permis de hiérarchiser chaque thématique selon trois niveaux d'enjeu :

- Enjeu fort ;
- Enjeu modéré ;

- Enjeu faible.

VI. 2. Méthode d'analyse du milieu aquatique

La méthode d'analyse de cette partie consiste principalement en la consultation de données bibliographiques issues du système d'information sur l'eau (SIE) du Bassin Adour Garonne essentiellement.

VI. 3. Méthode d'analyse du milieu biologique

Le but a été de caractériser « les zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document d'urbanisme » d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique des différents secteurs étudiés de la commune.

Dans le cadre de la présente évaluation environnementale, ont été réalisées des investigations de terrain ciblées sur les habitats naturels, les zones humides, la faune et la flore.

La date des investigations de terrain est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Prospections de terrain

Expert	Statut	Date	Habitats naturels	Flore	Zones humides	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Chiroptères	Insectes	Météo
DESCHAM PS Julie	Chargée d'études Faune	23/05 /2019					X	X		X	Nuageux (50-75%), vent 2, Absence de pluie, 18 à 25°C
		25/06 /2019					x	x		x	Ciel dégagé, grand soleil, absence de pluie, 30°C
ORSOLINI Christel	Chargée d'étude Habitats naturels	23/05 /2019	x	x	x						Nuageux (50-75%), vent 2, Absence de pluie, 18 à 25°C

VI. 3. 1. Diagnostic milieux naturels

➤ Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, une pré-cartographie, à partir des photos aériennes, des grands ensembles écologiques (forêts, prairies, zones humides, cultures...) du site a été réalisée afin d'analyser la fonctionnalité du site et de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques.

➤ Typologie des habitats

Les végétaux étant les meilleurs intégrateurs des conditions de milieu, ils constituent des ensembles structurés de telle manière que chaque fois que l'on retrouve les mêmes conditions de milieu,

cohabitent dans ces lieux un certain nombre d'espèces végétales vivant toujours associées, y trouvant les conditions favorables à leur développement. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles est né le concept d'association végétale, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les communautés végétales ont été analysées selon la méthode phytosociologique sigmatiste (BRAUN-BLANQUET, 1964 ; GUINOCHET, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux (« habitats » au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant ont été précisés pour chaque type d'habitat, le code Corine (2^{ème} niveau hiérarchique de la typologie) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.

Pour chaque type d'habitat naturel, ont été indiquées les espèces caractéristiques et/ou remarquables (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que ses principaux caractères écologiques.

➤ Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différentes communautés végétales (« habitats ») ont été représentés cartographiquement par report sur le fond cartographique de la zone d'études à l'aide du logiciel QGIS. Les habitats ponctuels ont systématiquement été pointés au GPS (précision : 1 m).

Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

Toutes les données ont été intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG).

➤ Hiérarchisation des enjeux

L'état actuel de conservation ou de dégradation des habitats du site a été évalué par références aux stades optimaux d'habitats similaires (c'est-à-dire occupant les mêmes types de milieux) existant à proximité ou dans la proche région.

La hiérarchisation des enjeux s'effectue donc selon différents critères :

- **le statut** : il fait référence à l'annexe 1 de la Directive Habitat (Code 28) qui reconnaît les habitats d'intérêt prioritaire (Pr) et d'intérêt communautaire (Com) ;
- **la rareté** : définition du degré de rareté selon différentes échelles (régional, national, international) : Très commun (CC), Commun (C), Rare (R), Très rare (RR) ;
- **l'état de conservation** : évaluation de l'intégrité de l'habitat au moment de la prospection et de sa typicité (présence des espèces caractéristiques de l'habitat) (Très bon / Bon / Modéré / Dégradé / Très dégradé) ;
- **l'intérêt patrimonial** : la capacité d'accueil des espèces animales et végétales rares et protégées (Très fort / Fort / Modéré / Faible / Très faible).

Le niveau d'enjeu de conservation de chaque type d'habitat naturel correspond au statut de l'habitat, pondéré par sa rareté, son état de conservation et son intérêt patrimonial.

VI. 3. 2. Diagnostic zones humides

La méthode mise en place est conforme à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et à la note technique du 26 juin 2018 relative à la caractérisation des zones humides.

VI. 3. 3. Diagnostic floristique

Une attention particulière a été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes. Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « Directive Habitat »,
- à la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental,
- dans le Livre Rouge de la flore menacée de France (OLIVIER & *al.*, 1995) Tome 1 : espèces prioritaires et Tome 2 : espèces à surveiller (liste provisoire).

La liste des espèces végétales envahissantes se base sur la classification proposée par Muller (2004). Pour la nomenclature botanique, tous les noms scientifiques correspondent à ceux de l'index synonymique de la flore de France de KERGUELEN de 1998. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial ont systématiquement été pointées au GPS (précision 5 m), avec estimation de l'effectif de l'espèce pour chaque point, d'après l'échelle suivante :

A : < 25 pieds B : > 25 < 100 pieds C : > 100 < 1 000 pieds D : > 1 000 pieds

VI. 3. 4. Diagnostic faunistique

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection (espèces classées en Annexe II ou IV de la Directive Habitats, espèces protégées), sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur différentes publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi par des investigations de terrain et également par la collecte d'informations (bibliographie, consultations).

L'ensemble des groupes d'espèces susceptibles d'être présents au sein du périmètre d'étude ont été pris en compte en ciblant tout particulièrement les prospections sur les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales.

Oiseaux

Le suivi des espèces d'oiseaux a été réalisé par la méthode des points d'écoute. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus est totalisé en nombre de couples.

Au vu de la surface du site, un unique point d'écoute a été défini au centre de la prairie.

Mammifères

L'expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence témoignant de la présence de mammifères fréquentant le site d'étude. Les empreintes relevées sur site ont directement été déterminées *in situ* pour les plus facilement identifiables (Blaireau, Renard, ...). En cas de doutes ou d'indices de petite taille (mésafaune), la trace a été photographiée sur le terrain puis analysée au bureau à l'aide de guides spécifiques.

Une attention particulière a également été portée aux fèces laissées sur site. Les déjections ont été récoltées, placées dans un flacon puis déterminées à l'aide de clés de détermination adaptées aux mammifères. Ainsi, les prospections de terrain ont permis de dresser une liste des espèces de mammifères fréquentant le site et d'en comprendre son utilisation.

Reptiles

La recherche des reptiles a été faite à vue et en regardant sous tous les éléments susceptibles de servir de cache (pierres, ...). Les sites les plus favorables ont été prospectés en particulier (lisières, talus, bords de buisson, ...) en conditions favorables (temps ensoleillé).

Insectes

Les Odonates, Rhopalocères et Coléoptères patrimoniaux ont été ciblés en priorité lors des visites sur site. Les prospections ont été notamment axées sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, etc.).

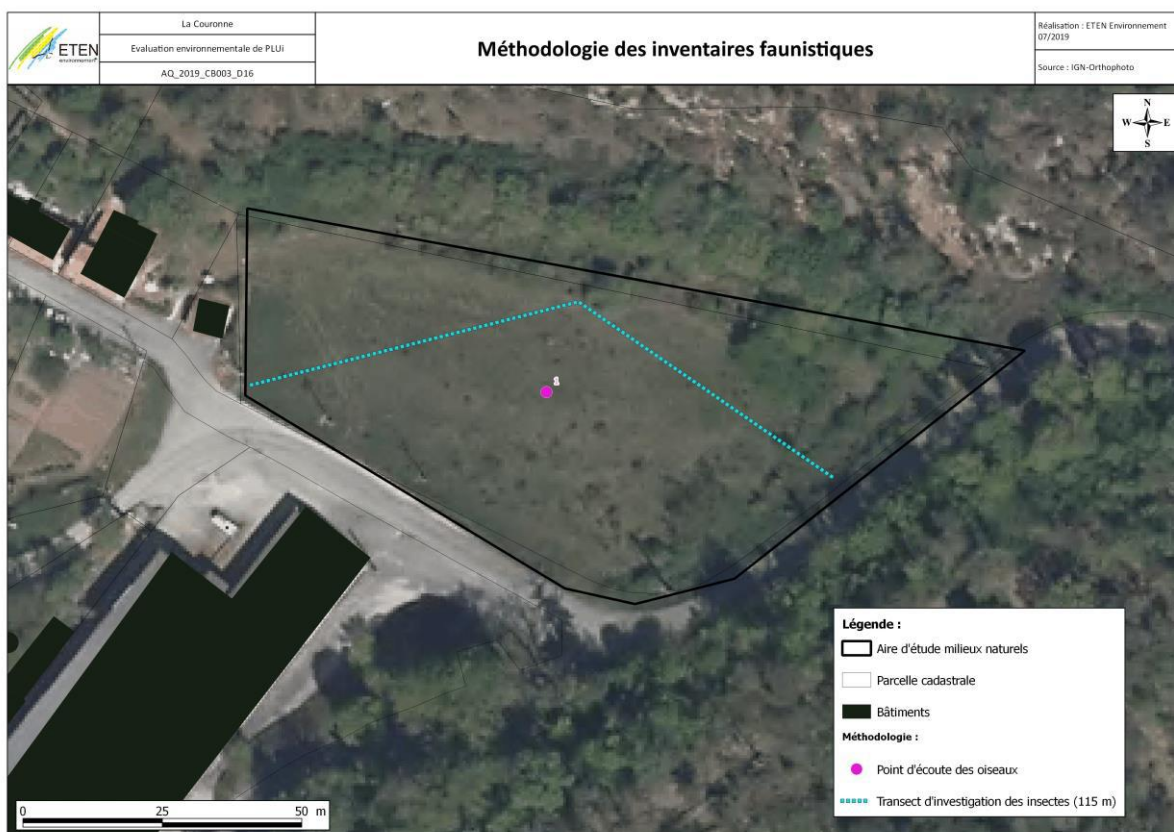
- Les Odonates sont des animaux affectionnant les milieux humides, qu'ils soient stagnants ou non, fermés ou très ouverts. Il s'agit d'une chasse à vue à l'aide du filet à papillon.

- Les Lépidoptères diurnes sont des insectes fortement liés à leur milieu en raison de leurs larves peu mobiles. Les adultes sont plus facilement observables et évoluent pour certains loin de leur milieu de vie. L'analyse s'effectue par capture au filet à papillon, détermination et relâché immédiat.

- Le groupe des coléoptères représente le plus grand groupe d'espèces sous nos latitudes, avec plus de 10 000 espèces françaises. L'analyse fine de ce groupe est lourde car elle requiert la pose de systèmes de piégeage adaptés et demande souvent l'aide de multiples spécialistes. La recherche a donc été focalisée sur les espèces de coléoptères les plus patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

Des prospections en milieux favorables le long de transects ont ainsi été réalisées sur l'ensemble du site afin d'obtenir un inventaire le plus exhaustif possible de l'entomofaune utilisant l'emprise. **Une attention particulière a été portée sur la recherche de l'Azuré du serpolet, de sa plante-hôte (L'Origan) et de sa fourmis hôte (genre *Myrmica*).**

La carte, page suivante, localise les secteurs d'investigation de la faune.



Carte 22 : Méthodologie des inventaires faunistiques

VI. 3. 1. Limites méthodologiques du diagnostic des milieux naturels

Le second passage terrain du 25/06/2019, ciblé sur la faune et plus particulièrement sur les comptages de l'Azuré du serpolet, n'a pu être réalisé en raison d'une fauche récente et de l'installation de nombreux véhicules et de matériel au sein du secteur d'étude. La présence de l'Azuré du serpolet est donc basée sur des indices indirects (répartition, plante-hôte et fourmis-hôte).

VI. 4. Méthode d'analyse des risques majeurs

Le volet « risques majeurs » est basé sur des recherches bibliographiques.

VI. 5. Méthode d'analyse de l'ambiance sonore

Le volet « ambiance sonore » est basé sur des recherches bibliographiques. Aucune mesure acoustique n'a été réalisée sur site.

VI. 6. Méthode d'analyse du paysage

L'approche paysagère a été réalisée par Laura Hils concepteur paysagiste DPLG indépendante.

Plusieurs échelles d'analyse sont traitées dans le document :

- l'échelle de l'aire d'étude éloignée,
- l'échelle de l'aire d'étude rapprochée,
- l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

L'aire d'étude éloignée permet de restituer l'environnement large du projet. C'est le périmètre d'étude des unités paysagères, des lieux emblématiques, des axes majeurs... L'aire d'étude rapprochée est adaptée à l'analyse des structures paysagères, des perceptions et des sensibilités. Elle permet de comprendre l'organisation et le rapport d'échelle qui s'instaurent entre le site et les éléments du paysage environnants. L'aire d'étude immédiate correspond à la zone d'étude et ses abords.

Plusieurs sources ont été consultées afin de mener à bien l'analyse du site : Atlas des paysages, base Mérimée, Sigena, CREN etc....

Un travail complémentaire basé sur l'étude des cartes IGN et surtout un travail de terrain ont permis de réaliser le diagnostic.

ANNEXES

ANNEXE I : Liste des espèces animales contactées sur le site d'étude :

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR France			LR Europe	LR Monde	Statut biologique	Date	Observateur	Effectifs	Remarques
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux/Habitats		Nicheur	Hivernant	De passage							
OISEAUX															
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Art. 3	An. II	/		LC	NAd	/	LC	LC	N, H	23/05/2019	J. DESCHAMPS	2	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/		VU	NAd	NAd	LC	LC	N, H	23/05/2019		2	Nicheur à proximité
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Art. 3	An. III	/		LC	/	DD	LC	LC	N, M	23/05/2019		2	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Art. 3	An. II	/		LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	23/05/2019		4	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	An. II/2		LC	NAd	/	LC	LC	N, M, H	23/05/2019		2	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	An. III	An. II/2		LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	23/05/2019		2	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Art. 3	An. II	/		NT	/	DD	LC	LC	N, M	23/05/2019		4	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Art. 3	An. II	/		NT	/	DD	LC	LC	N, M	23/05/2019		2	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Art. 3	An. II	/		LC	/	NAd	LC	LC	N, M	23/05/2019		2	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Art. 3	An. III	/		NT	/	DD	LC	LC	N, M	23/05/2019		2	

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR France			LR Europe	LR Monde	Statut biologique	Date	Observateur	Effectifs	Remarques
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux/Habitats		Nicheur	Hivernant	De passage							
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	An. III	An. II/2		LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H	23/05/2019		2	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Art. 3	An. III	/		LC	/	NAb	LC	LC	N, H	23/05/2019		10	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Art. 3	An. II	/		LC	NAb	NAd	LC	LC	N, H	23/05/2019		2	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	An. II/2		LC	/	/	LC	LC	N, H	23/05/2019		2	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	An. II/1 et An. III/1		LC	LC	NAd	LC	LC	N, M, H	23/05/2019		2	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Art. 3	An. III	/		LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	23/05/2019		2	
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Art. 3	An. II	/		LC	/	NAd	LC	LC	N, M	23/05/2019		4	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Art. 3	An. II	/		LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	23/05/2019		2	
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Art. 3	An.II	/		LC	/	NAd	LC	LC	N, M	23/05/2019		2	
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Art. 3	An. II	/		LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	23/05/2019		4	
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Art. 3	An. III	An. II/2		LC	/	NAd	LC	LC	N, H	23/05/2019		2	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Art. 3	An. II	/		LC	NAd	/	LC	LC	N, H	23/05/2019		4	
MAMMIFERES															
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	/	/		LC			LC	LC	ECB	23/05/2019	J. DESCHAMPS	1	
REPTILES															

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR France			LR Europe	LR Monde	Statut biologique	Date	Observateur	Effectifs	Remarque
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux/Habitats		Nicheur	Hivernant	De passage							
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV		LC				LC	ECB	25/06/2019	J. DESCHAMPS	1	
INSECTES															
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	Art. 2	An. II	An. IV		LC			EN	/	ECB	23/05/2019	J. DESCHAMPS	/	Présence probable
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	/	/	/		LC			LC	/				5	
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	/	/	/		LC			LC	/				3	
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	/	/	/		LC			LC	LC				2	
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des Scabieuses	/	/	/		LC			LC	/				5	
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	/	/	/		LC			LC	/				5	
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	/	/	/		LC			LC	/				1	
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/		LC			LC	/				1	

Légende :

PN : Protection nationale

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Art. 3 : Espèce exotique envahissante dont l'introduction et le transport est interdit sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)

Berne : Convention de Berne

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DO : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

DH : Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

Liste rouge :

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques

n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Liste Rouge des Orthoptères de France

Sardet E. et Defaut B. (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, 9 :

125-137.

Priorité 1 : Espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes

Priorité 2 : Espèces fortement menacées d'extinction

Priorité 3 : Espèces menacées, à surveiller

Priorité 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

? : Manque d'informations

ANNEXE 2 : Courrier de la DRAC